

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux ;

et à la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de :

TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée)

par déclaration de projet de collège .

RAPPORT – CONCLUSIONS - AVIS

Du commissaire enquêteur.

Enquête : du lundi 16 janvier 2016 à 8 heures ;
au samedi 18 février 2017 à 12 heures .

Commissaire titulaire : Gérard ROCHEREAU.

Commissaire suppléant : Claude GRELIER .

Destinataires :

Monsieur le Président du tribunal administratif de NANTES.

Monsieur le Maire de la commune de Talmont Saint Hilaire (Vendée) .

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux ;

et à la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de :

TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée)

par déclaration de projet de collège .

RAPPORT

Du commissaire enquêteur.

Enquête : du lundi 16 janvier 2016 à 8 heures ;
au samedi 18 février 2017 à 12 heures .

Commissaire titulaire : Gérard ROCHEREAU.

Commissaire suppléant : Claude GRELIER .

Destinataires :

Monsieur le Président du tribunal administratif de NANTES.

Monsieur le Maire de la commune de Talmont Saint Hilaire (Vendée) .

P R E A M B U L E : O B J E T - P R O G R A M M E ;

O B J E T D E L' E N Q U E T E :

Il s'agit de la mise à l'enquête publique, de l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux et sur la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Talmont Saint Hilaire (Vendée), par déclaration de projet de collège .

le plan local d'urbanisme de la Ville de Talmont Saint Hilaire (Vendée) a été élaboré le 17 décembre 2007 , arrêté le 31 janvier 2012 et approuvé le 13 décembre 2012 , par délibération du conseil municipal.

Une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU a été prescrite le 15 décembre 2015 , comme sa révision allégée n°1 .

HISTORIQUE DE LA DEMANDE POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U. PAR DECLARATION DE PROJET :

Compte tenu de la croissance démographique dans le bassin de vie Talmondais , le PLU approuvé en 2012 , avait réservé un emplacement aux fins d'implantation d'un collège dans le secteur de Court Manteau .

Au terme d'une réflexion , l'implantation du collège a été revue et retenue dans le secteur des Ribandeaux , par le conseil départemental de la Vendée , pour tenir compte de nombreux avantages :

- possibilités de desserte routière ;
- proximité d'équipements sportifs ;
- possibilité de mutualisation des stationnements ;
- consommation d'espaces agricoles revue à la baisse (2 ha au lieu de 5,3 hectares) .
- limitation des déplacements – collège – équipements sportifs .

Ce changement de choix va donc nécessiter d'opter pour un zonage UL avec un règlement ajusté en termes d'occupations du sol autorisées et de clôtures (*actuellement zone agricole inconstructible*). L'emplacement réservé de 5,3 hectares pourra être supprimé .

Il restera un point crucial à déterminer : la destination de l'emplacement réservé .

CADRE JURIDIQUE :

VU le code de l'environnement notamment ses articles L 123-1-3 et suivants , R123-5 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-54 et suivants ;

VU la loi n° 2000-1208 du 12 décembre 2000 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur , établie au titre de l'année 2016 ;

VU la décision de désignation E16000308/44 du 25/11/2016 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Nantes , de Gérard ROCHEREAU , commissaire enquêteur titulaire et de Claude GRELIER , commissaire enquêteur suppléant ;

VU l'arrêté n° SU 06/2016 de Monsieur le Maire de Talmont Saint Hilaire (Vendée) , prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux et sur la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet de collège , en date du 12 décembre 2016 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU le décret n° 2011-2018 du 21 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration , de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 , relative à la partie législative du livre 1 er du code de l'urbanisme

VU la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2012 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 , ayant engagé la procédure de mise en comptabilité du plan local d'urbanisme , par déclaration de projet d'aménagement de collège aux Ribandeaux ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique .

CARACTERISTIQUES DU PROJET :

La commune de Talmont saint Hilaire dispose d'un Plan Local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2012 .

En 2014 , le Département de la Vendée a décidé d'installer un collège public sur la commune de Talmont Saint Hilaire , en tenant compte des évolutions scolaires et démographiques .

Le choix du site d'implantation s'est porté sur le secteur des Ribandeaux , seulement ce n'est pas celui qui est inscrit au PADD du PLU approuvé en 2012 donc incompatible avec le PLU .

Devant l'enjeu du collège sur la commune , par délibération , le conseil municipal le 15 décembre 2015 a prescrit la mise en œuvre d'une :

- déclaration de projet , emportant la mise en comptabilité du PLU .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

L'emplacement réservé au PADD va devoir faire l'objet d'une réflexion concernant sa nouvelle qualification .
(articles L153-54 du code de l'urbanisme et L300-6 du même code) .

Une évaluation environnementale est également nécessaire conformément au décret n°2091-995 du 23 août 2012 et notamment l'article 4 R 104-8 et R 104-9 , ainsi que le L 104-2 du code de l'urbanisme .

PRESENTATION DU PROJET :

La commune de Talmont Saint Hilaire comptait 7259 habitants en 2012 (estimation 2017 : 7800) et le taux de croissance annuel est autour de 2 ‰ depuis 1980 .(+ 495 habitants sur 5 ans) . Elle fait partie du canton de Talmont Saint Hilaire (23 communes) dont elle est le chef-lieu et de l'arrondissement des Sables d'Olonne .

Depuis le 1 janvier 2003 , une communauté de communes a été créée (9 communes) et Talmont en est le centre qui est inclus dans le périmètre du SCOT Sud-ouest vendéen .

La commune est desservie par les axes principaux suivants :

RD 149 RD 21 et RD 108 . (proche de La Roche sur Yon et Les Sables d'Olonne) .

croissance démographique :

Commune de Talmont Saint Hilaire + 495	2 ‰ de croissance sur 5 ans (2007 – 2012)
Communauté de communes + 1977	2,1 ‰ de croissance sur 5 ans (2007-2012)
S.C.O.T. = 1224	2,44 ‰ de croissance sur 1 an (2011-2012)

Selon une estimation , les distances de transports seraient diminuées de 45 ‰ , pour 333 élèves .

Tableau du choix de 2012 : le court – manteau par la commune et le changement opéré en 2015 par le conseil départemental : les ribandeaux .

Le court manteau PLU 2012 et P.A.D.D.	Les Ribandeaux PLU 2012
<ul style="list-style-type: none">- proximité avec RD 949- présence giratoire facilitant l'accès- projet politique pour le développement de cette partie de la commune . <p>Emplacement réservé de 5,3 hectares . Zonage 1 AUI au PLU PADD : la création de nouveaux équipements répondant à une population en croissance continue, un des objectifs (projet de collège) <i>attention particulière sera portée à la question de la localisation pour faciliter l'accessibilité et le maillage .</i></p>	<p>Parcelles en zone AI au PLU (agricole inconstructible) 2 hectares</p>

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Pour opérer ce changement du choix des Ribandeaux à celui de Court Manteau il est donc nécessaire de modifier les différentes pièces du PLU :

- le zonage ;
- le PADD ;
- les emplacements réservés ;
- le règlement ;
- la carte de droit de préemption urbain (annexée au PLU) .

Que va devenir le site du court manteau qui est zoné AU1 ?

Cet emplacement réservé de 5,3 hectares n'a pu lieu d'être !

Dans le cadre du P.A.D.D. Il pourrait à moyen terme être un quartier à vocation d'habitat.

Il paraît prématuré d'envisager dès à présent cette modification , sans approfondir les problèmes de densité , de mixité sociale , de qualité des formes urbaines , de valorisation des entrées de ville .

Dans l'état actuel , l'emplacement réservé pour le collège , mérite être simplement supprimé .

Une étude ultérieure pourra être prescrite , afin de modifier l'appellation au PLU de ce secteur .

Servitudes au PLU :

Les deux secteurs concernés Ribandeaux et court manteau disposent de servitudes d'utilité publique .

Le premier nommé : une servitude de protection des sites et monuments naturels (marais et village du Veillon) ;

le second : une servitude de liaison radio téléphonique (faisceau hertzien Ste Foy / Le Chaigneau La tranche) .

Justification du choix du site pour le projet du collège :

l'analyse de 2012 résultait d'une adaptation du PLU et du PADD de la commune de Talmont Saint Hilaire .

Le conseil départemental en 2014 – 2015 a eu une vision différente pour le choix de l'emplacement en tenant compte surtout :

- économie d'espaces agricoles (2 hectares au lieu de 5,3 hectares .)
- l'existant en équipements (salle de sports et terrains de sports) .
- parcs de stationnements .

Le tableau ci-dessous , permet d'établir la balance des potentiels et de déterminer ce qui a emporté la décision du choix des Ribandeaux .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Secteur des Ribandeaux .	Secteur du court – Manteau .
<p>2014 : choix du conseil départemental d'implanter un collège , en raison des évolutions démographiques (2 °/° chaque année depuis 1980) et scolaires (333 élèves sur le canton) .</p> <p>DEFAVORABLE : inscrit au PLU : AI (Agricole inconstructible)</p>	<p>2012 : élaboration du P.L.U. Périmètre délimité par la voie de contournement au sud . Réservation d'un emplacement réservé pour le collège . P.A.D.D. Disait : <i>la création de nouveaux équipements répondant à une population en croissance continue : un des objectifs de la population Talmondaise (projet de collège) Une attention particulière sera portée à la question de la localisation de ces nouveaux équipements , de manière à en faciliter l'accessibilité à organiser un véritable maillage . FAVORABLE / 1 A U I</i></p>
<p>Pourquoi ce choix ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec les équipements existants sur le secteur . (Salle de sports , terrains de sports , parkings , voie de contournement , proximité école primaire au sein de la ZAC des minées avec son développement en zones d'habitations) . - Proximité centre ville . <p>FAVORABLE</p>	<p>A créer sur ce secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équivalent de 251 places de parkings . - Accès aux équipements (3kms) <p>DEFAVORABLE</p>
<p>Superficie utilisée :</p> <p>2 hectares . FAVORABLE : unanimité des PPA , moindre consommation des espaces agricoles .</p>	<p>Superficie utilisée :</p> <p>5,3 hectares . DEFAVORABLE : consommation presque triplée d'espaces agricoles .</p>
<p>Accès :</p> <p>La bretelle d'accès est existante (aménagements spécifiques pour la sortie)</p>	<p>Accès :</p> <p>Proximité du CD 949 et présence d'un giratoire . (aménagement spécifique de la rue du 8 mai)</p>

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

A l'examen du tableau , le conseil municipal , compte tenu des avantages retenus s'est rangé au choix du conseil départemental et a délibéré le 15 décembre 2015 , engageant la procédure de mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet d'aménagement de collège aux Ribandeaux .

Les modifications qui vont devoir être apportées :

Secteur des Ribandeaux	Secteur du court manteau
<ul style="list-style-type: none">- modification du zonage- modification du PADD- modification du droit de préemption urbain- adaptation du règlement de la zone UL <p><i>IL faut donc passer d'une vocation agricole vers une vocation d'équipements et de loisirs</i></p> <p>.</p>	<ul style="list-style-type: none">- modification du zonage !- suppression de l'emplacement réservé . <p><i>Devenir de ce secteur : il paraît prématuré de modifier ce secteur en secteur habitat , sans avoir analysé les données de mixité sociale , de densité , de qualité des formes urbaines et de valorisation des entrées de ville .</i></p>

Le foncier :

Les parcelles aux Ribandeaux sont situées à 2 kms du centre ville , en zone agricole inconstructible sur 2 hectares , **propriété de la commune et à proximité immédiate de la salle omnisport et des parkings qui pourront être communs aux équipements et au collège (heures d'occupations différentes)** .

Le programme général de l'opération :

Type de collège	Surface utile collège	Surface utile logements	Surface utile local 2 roues	Surface espace extérieur élèves	Surface aire de service et de stationnement
<u>PHASE 1 :</u> collège 400 extensible 600	4102.00 m2	384.00m2 (3 logements)	95 m2	Préau:300m2 cour récré : 2000m2 aire évolution : 2 x 1000m2	Aire de service et de livraison , parking du personnel (à mutualiser avec existant) <i>parking logements de fonction , 4 places : 100m2</i>

PHASE 2 : extension pour collège 600	+568.00 m2	+128.00m2 (+1 logement)			
--	------------	----------------------------	--	--	--

Les conditions de desserte et de voirie :

Un accès direct à la zone peut se réaliser depuis la voie de contournement (D949) par l'avenue des sports , la rue des Ribandeaux et le chemin du Ribandeau .

La desserte est déjà adaptée pour les bus entrants , mais il faudra étudier les flux sortants pour éviter l'engorgement .

Les conditions de stationnement :

A proximité directe du secteur des Ribandeaux on trouve de nombreuses places de parkings (environ 250 places) liées à la présence d'équipements sportifs .

Ces places ne sont pas utilisées durant la présence des élèves dont les flux les plus importants se situent dans les créneaux horaires 7 heures 45 à 8 heures et 16 heures 30 à 17 heures 30 .

Pour améliorer la sécurité il y a lieu de prévoir des places de stationnement pour bus (9 à 10)

Les conditions d'insertion dans le site :

Le collège sera construit dans un contrebas , donc sans grandes conséquences sur le paysage .

Les conditions de desserte par les réseaux :

La salle des fêtes et la salle omnisports sont desservies par l'électricité , le gaz et l'eau potable . Le réseau d'éclairage public se prolonge sur le parking qui sera utilisé par le collège . L'implantation du collège bénéficiera donc des réseaux en place .

ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS CADRES :

La prise en compte avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire .

Il a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015 , après son approbation par le conseil régional en séance du 16 octobre 2015 .

Le PLU de Talmont Saint Hilaire a été réalisé avant l'adoption du SRCE et la cartographie n'inclut pas le projet dans une trame vert et bleue .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

compatibilité avec le SDAGE :

Le SDAGE Loire Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015 , il entre donc en vigueur pour une durée de 6 ans sur la période de 2016 – 2021 .

Pour le projet , les orientations sont compatibles notamment :

- par la réduction de la demande en eau ;
- par la préservation des zones humides ;
- par la définition d'espaces remarquables protégés .

Compatibilité avec le SAGE Auzance Vertonne et cours côtiers :

Le projet d'aménagement de la commune préserve les zones humides , réceptacles d'une importante biodiversité , conformément aux orientations prises dans le PADD .

Conformité avec la loi littoral :

Aucun espace décrit dans la loi littoral ne concerne le projet d'implantation du collège .

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT :

occupation du sol et de l'espace :

le projet sera sur environ 2 hectares . Une partie est déjà aménagée (parkings) .
La plus grande parcelle est une parcelle agricole , entourée de haies bocagères .
Le site est longé par un chemin entouré de haies .

Caractéristiques topographiques :

Le secteur est très vallonné et se trouve sur une pente existante .

Caractéristiques hydrologiques :

Le site des Ribandeaux est concerné par le bassin versant du ruisseau du Payré , cependant il faut noter qu'aucun cours d'eau ne passe par le site .

La gestion des eaux pluviales :

Il y a à proximité un bassin de rétention , qui régule les eaux pluviales provenant du parking et la salle des sports .
Sa capacité ne permet pas de traiter les eaux pluviales du futur collège .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Éléments paysagers à proximité du site :

Il y a la vue sur le château de Talmont et le clocher , le jardin des Ribandeaux à proximité , la piste cyclable et un petit patrimoine bâti (*non entretenu – lierre – porte défoncée...*)

Paysage et patrimoine bâti :

Les lisières paysagères devront être prises en compte pour l'intégration du projet au site existant , notamment avec le pôle sportif en place , l'espace agricole au nord et la zone naturelle à l'est .

Le site se trouve en limite du site inscrit naturel - marais et villages du Veillon et la commune est également concernée par deux sites classées .

Bien que le secteur des Ribandeaux ne soit pas directement concerné ,il devra être tenu compte de ces paramètres .

Éléments constitutifs du site et de ses alentours :

l'environnement est assez riche :

- parking végétalisé et arbre remarquable ;
- champs et haies bocagères ;
- chemin accompagné de haies ;

milieux , éléments et patrimoines naturels :

La commune est concernée par des protections et des inventaires liés à une biodiversité :

- sites Natura 2000 ; (marais de Talmont et zones littorales...)
- ZNIEFF (bois et dunes du Veillon , marais de la Guittière)

Bien que non concerné , le site des Ribandeaux est vraiment en limite (100 mètres pour Natura 2000 et 20 mètres pour la ZNIEFF) et les enjeux paysagers et écologiques sont forts , notamment sur :

- le traitement des lisières paysagères ;
- la conservation des éléments bocagers .

Risques naturels et technologiques :

ils ont été analysés à partir du DDRM 85 et on peut retenir :

- une sismicité modérée ;
- proche de la déviation D 949 le risque lié au transport des matières dangereuses n'est pas à écarter ;

Pollution , déchets , nuisances sonores et qualité de l'air :

la collecte des déchets est assurée sur le site .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

les nuisances sonores sont celles perçues par la proximité de la salle omnisports et de la déviation .

La qualité de l'air est bonne et conforme aux normes de rejets atmosphériques .

Les incidences potentielles sur l'environnement et mesures d'évitement , réduction , compensation de la mise en œuvre de la déclaration du projet , peuvent se résumer par le tableau ci-dessous :

SITE DES RIBANDEAUX	Incidences potentielles	Mesures d'évitement et de réduction	Mesures compensatoires
Occupation du sol	Disparition d'une parcelle agricole augmentation des surfaces imperméabilisés . Accroissement des débits ruisselés .	Parcelle enclavée . Impact réduit par un collègue qui ne sera pas de plain pied R+1 Règlement : tout espace non bâti devra être végétalisé. La gestion des eaux pluviales devra être optimisée	L'imperméabilité du site devra être géré : eaux pluviales , parking végétalisé . Modalités actuelles insuffisantes . Bassin rétention insuffisant .
Energie - climat	Augmentation des déplacements : émission gaz à effets de serre . Existence d'une piste cyclable à proximité du site , sans y être rattaché	L'implantation se fera proche du centre ville , limitant les déplacements . Les équipements sportifs étant à proximité (pas de déplacements motorisés) .	 Ce déplacement doux pourra être utilisé .
Caractéristiques géographiques	Le site est sur une pente les travaux de terrassement modifieront la topographie .	Impact minime (déblais extraits pour la mise en place des réseaux voiries .)	

<p>Gestion de l'eau</p>	<p>Augmentation des consommations d'eau potable .</p> <p>augmentation des eaux usées .</p> <p>Changement topographique induisant une nouvelle gestion des eaux pluviales .</p>	<p>Raccordement au réseau assainissement ; STEP capacité suffisante .</p> <p>Dispositifs en conformité avec règlement du PLU et loi sur l'eau .</p>	<p>Le bassin de rétention en place ne concerne que la gestion des eaux pluviales liées au parking et salle de sports .</p> <p><i>Un dispositif de rétention , infiltration ainsi qu'un ouvrage de dépollution des eaux pluviales devra être mis en place (zone UL 3)</i></p>
<p>Paysage , patrimoine et cadre de vie</p>	<p>Risque dégradation point de vue sur château et église .</p> <p>Risque de dégradation paysagère du point de vue du château et du clocher de l'église .</p> <p>Risque de dégradation de la qualité paysagère (espace agricole)</p> <p>risque de disparition du petit patrimoine bâti</p>	<p>A priori pas d'impact si l'on s'en tient au cône de vue , dans le scénario retenu .</p> <p>Hauteur du collège R+1 . Déclivité du terrain . Paramètres limitant les incidences .</p> <p>Modification minimale des paysages , compte tenu du contexte actuel déjà artificialisé</p> <p>Bâtisse en pierre en état d'abandon (lierre , ronces , porte défoncée..)</p>	<p>Traitement paysager et intégration des constructions . Respect règlement zone UL (max 12 mètres hauteur)</p> <p>Les pierres pourront être réutilisées .</p>

	destruction bâtisse en pierre .		
Milieu naturel	Dégradation de la faune et la flore protégée disparition des haies bocagères délimitant les parcelles du site	Proximité site Natura 2000 . (espaces aménagés pour maintien milieu d'accueil : faune – flore .) Préservation , renforcement des haies en frange Nord et Sud .	Règlement zone UL – 13 - conservation des plantations existantes ou remplacement de celles supprimées)
Site Natura 2000	Incidences directes incidences indirectes : - nuisances sonores - augmentation fréquentation du site - augmentation des rejets d'eau douce ou d'eau polluée dans les marais - implantation de plantes invasives et envahissantes	En dehors du périmètre mais limitrophe . Concentrées le matin , dans la journée et en fin d'après midi . En principe pas d'impact ; règlement zone UL – 4 - Loi sur l'eau . Traitement en amont avant rejet . Règlement zone UL – 13 - essences de pays pour les plantations ;	Des panneaux de signalisation et/ou d'information pourront être implantés pour informer et sensibiliser la nécessité de préserver ces milieux .
Risques naturels et technologiques	Augmentation des risques	Peu d'incidences en dehors des risques Transport matières dangereuses (proximité D949)	
Pollution – déchets – nuisances sonores et qualité de l'air	Augmentation des rejets polluants dans les cours d'eau à		Eaux usées :

	<p>proximité .</p> <p>Augmentation des besoins (eaux - ,déchets – rejet eaux usées)</p> <p>nuisances sonores et qualité de l'air</p>	<p>Point apport volontaire des déchets à proximité du collège .</p> <p>Déviation (D949) à plus de 100 mètres .</p> <p>Nuisances générées pendant période de travaux .</p>	<p>dispositif spécifique à mettre en place ;</p> <p>augmentation du trafic entraînera des nuisances sonores et des rejets (transports scolaires) .</p>
--	---	---	--

Les incidences sur l'environnement feront l'objet d'indicateurs et de modalités de suivi :

THEME	INDICATEURS	UNITE
Occupation du sol	Non probant à l'échelle du projet	
Energie climat	Non probant à l'échelle du projet	
Gestion de l'eau	<p>Perméabilité du sol ou imperméabilité</p> <p>Vérification par maître d'ouvrage de la conformité des ouvrages de régulation .</p> <p>Vérification de la qualité des eaux pour limiter les rejets dans les milieux naturels</p> <p>réalisation d'un entretien périodique des réseaux et dispositif de gestion des eaux pluviales</p> <p>évolution de la consommation d'eau potable</p>	<p>Pourcentage °/°</p> <p>pourcentage de conformité °/°</p> <p>état écologique / chimique .</p> <p>Nbre d'entretiens (au moins annuel)</p> <p>M3 d'eau consommé</p>
Paysage , patrimoine , cadre de vie .	Haies préservées sur le projet et haies replantées	Mètres linéaires ;
Milieux naturels	<p>Fréquentation de la piste cyclable et des cheminements doux proches des milieux naturels</p> <p>disparition , apparition , multiplication d'espèces dans le site Natura 2000 et dans la ZNIEFF</p>	<p>Nbre de personnes .</p> <p>Nbre d'espèces patrimoniales .</p>
Risques naturelles et	Non probant à l'échelle du projet	

technologiques	non probant à l'échelle du projet	
Pollution , déchets nuisances sonores et qualité de l'air .	Trafic sur les routes les plus utilisées pour aller au site du projet ;	Nbre voitures / jour .

INTERET GENERAL DU PROJET :

En 2014 , le département de la Vendée a décidé d'installer un nouveau collège sur son territoire et c'est la ville de Talmont Saint Hilaire qui a été retenue , compte tenu des critères suivants :

- la ville de Talmont Saint Hilaire est la 13 ème commune de Vendée avec 7259 habitants – (recensement de 2012) .(estimation 2017 : 7800 habitants)
- Le SCOT sud ouest Vendéen affichait dans son axe 1 un développement équilibré et diversifié avec la nécessité de consolider les pôles urbains de la Mothe Achard – Talmont Saint Hilaire et Moutiers les Mauxfaits . IL était précisé que ces pôles bénéficieraient de l'accueil d'équipements et de services d'influences intercommunales ;
- l'implantation d'un collège permettra donc de répondre aux ambitions du SCOT .
- L'implantation permettra également de limiter les déplacements des collégiens résidant sur Talmont Saint Hilaire et la communauté de communes .
- Il y a déjà en place des équipements dédiés à l'éducation , sportifs et de loisirs .
- Si l'on s'en tient aux prévisions des effectifs en 2019 , année probable de sa réalisation il y aurait 406 élèves .

Pour diverses raisons , explicitées , le site a changé d'emplacement ce qui nécessite l'enquête , notamment pour la mise en comptabilité du PLU .

MISE EN COMPTABILITE DU P.L.U. :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Talmont Saint Hilaire a été approuvé le 13 décembre 2012 .

Le premier site choisi , celui du court manteau était en zonage AUI (zonage dédié à l'installation d'équipement public) , concernant le site des Ribandeaux il était classé en zonage Ai (agricole inconstructible) .

Le PADD du PLU présente le site choisi des Ribandeaux comme une zone où il faut limiter les investissements sur des espaces agricoles susceptibles d'être urbanisés à très long terme . IL présente le site du court Manteau comme une zone où il faut développer des pôles d'équipements structurants .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Dans la mise en comptabilité du PLU il faut donc :

- réduire la zone Ai sur le périmètre du projet du collège (2 hectares) et intégrer ce projet au sein de la zone UI (réservée aux équipements collectifs) attenante ;
- Supprimer l'emplacement réservé n° 23 défini pour la réalisation d'un collège au Court Manteau (1992) ;
- ajuster le règlement de la zone UL afin de permettre la réalisation d'équipements scolaires ;
- modifier la carte du PADD pour tenir compte de ces projets et l'annexe relative au droit de préemption urbain .

Cette transposition rentre dans le cadre du PADD du SCOT dont l'un des principes était de consolider les pôles urbains dont fait partie Talmont Saint Hilaire . (SCOT non opposable , seul le périmètre est délimité).

TABLEAU DES INCIDENCES SUR LES DOCUMENTS DU P.L.U. :

REGLEMENT P.L.U. Avant modification	REGLEMENT P.L.U. Après modification
<p>Dispositions générales de la zone UL : La zone UL est réservée à des équipements publics ou d'intérêt collectif à usage sportif, associatif et de loisirs . Elle dispose d'une zone Ula .</p>	<p>Dispositions générales de la zone UL : <i>La zone UL dispose d'un sous secteur Ula . La zone UL est réservée à des équipements publics ou d'intérêt collectif à usage sportif , associatif , de loisirs , scolaire et d'enseignement .</i></p>
<p>Article UL2 / occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières : Les équipements publics ou d'intérêt collectif à vocation sportive ou de loisirs .</p>	<p>Article UL2 / occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières : <i>Les équipements publics ou d'intérêt collectif à vocation sportive , de loisirs , scolaire et d'enseignement .</i></p>
<p>Article UL 11.4 / aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords / clôtures (toutes constructions) : Les clôtures ne devront pas dépasser 2m . Les clôtures préfabriquées en plaques de béton sont interdites . L'emploi du grillage est subordonné au doublage de la clôture par une haie végétale d'une hauteur équivalente .</p>	<p>Article UL 11.4 / aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords / clôtures (toutes constructions) : <i>Sauf contraintes techniques particulières (cas de terrains de sports) les clôtures ne devront pas dépassées 2 m . Les clôtures préfabriquées en plaques de béton sont interdites . Le doublage des clôtures par des haies est supprimée (visibilité des équipements)</i></p>
<p>Le PADD du PLU : Le PADD du PLU de 2012 donnait la possibilité de l'installation d'un nouvel</p>	<p>Le PADD du PLU : <i>La localisation de l'époque ne correspond plus à celle d'aujourd'hui.</i></p>

équipement scolaire .	<i>Il faut donc modifier la carte au niveau du secteur des Ribandeaux pour permettre l'installation du collège .</i>
Le règlement graphique : Le secteur des Ribandeaux n'est pas inclus dans le secteur AI .	Le règlement graphique : <i>Le secteur AI est étendu au secteur des Ribandeaux .</i>
Le tableau des emplacements réservés : était le numéro 23 , pour une superficie de 53308 m2 , dont le département était bénéficiaire .	Le tableau des emplacements réservés : <i>cet emplacement réservé est supprimé .</i>
Carte du droit de préemption urbain : Périmètre étendu à modifier	Carte du droit de préemption urbain : <i>carte actualisée .</i>

Une annexe a été jointe pour répondre à la demande de la MRAe et de la CDPENAF : extrait de l'acte notarié justifiant des mesures compensatoires (indemnités d'éviction payées par la commune au moment de l'acquisition de la parcelle) .

Les personnes publiques associées ont été sollicitées le 17 juin 2017 , par Monsieur le Maire de Talmont Saint Hilaire .

Dans ce courrier il présentait la délibération du 14 décembre 2015 qui décidait la procédure de mise en comptabilité du PLU par déclaration de projet , pour la réalisation d'un collège dans le secteur des Ribandeaux .

TABLEAU ENVOI AUX PPA ET OBSERVATIONS EVENTUELLES ainsi que les personnes convoquées pour examen conjoint .

DATES	DESTINATAIRES	OBSERVATIONS
17/06/16	Monsieur le préfet du département de la Vendée DDTM La Roche sur Yon .	Réunion du 12 /07/16 Avis PPA *
id .	DREAL des Pays de la Loire SCTE/DEE Nantes .	Réunion du 12 /07/16 Avis PPA
id.	Monsieur le préfet du département de la Vendée CDPENAF La Roche sur Yon .	Réunion du 12 /07/16 Avis PPA *
id.	Monsieur le président Syndicat mixte du SCOT du Sud Ouest Vendéen Talmont Saint Hilaire	Réunion du 12 /07/16 Avis PPA *
id.	Monsieur le sous préfet arrondissement des Sables d'Olonne .	Réunion du 12 /07/16 Avis PPA
id.	Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la	Réunion du 12 /07/16

	Vendée à La Roche sur Yon .	Avis PPA
id.	Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière à Saint Herblain .	Réunion du 12 /07/16 Avis PPA *
id.	Monsieur l'architecte des bâtiments de france DRAC La Roche sur Yon .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le président du conseil Régional Nantes .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le président du conseil départemental La Roche sur Yon .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie La Roche sur Yon .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le président de la chambre des métiers La Roche sur Yon .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le directeur direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche ouest , section régionale de conchyliculture Nantes .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le directeur Comité régional conchyliculture Bouin .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le président de la communauté de communes du talmondais Talmont Saint Hilaire .	Réunion du 12 /07/16
id	Monsieur le président du syndicat mixte du pays des olonnes Les Sables d'Olonne .	Réunion du 12 /07/16

*** PPA ayant répondu en fournissant un rapport et avis .**

ANALYSE DES P.P.A. :

La mission régionale d'autorité environnementale des pays de la Loire formulait ses observations le 21 septembre 2016 . (avis délibéré n° 2016-2020 adopté lors de la séance du 21 septembre 2016) .

Le porteur de projet suite à cet avis a complété le dossier et a répondu aux interrogations .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la synthèse .

Avis autorité environnementale (étude à partir dossier initial)	Réponse du porteur du projet . (ajouts au dossier initial)
<p>L'indication d'une absence d'incidence sur le site Natura 2000 voisin , n'est assise sur aucune description des espèces et des habitats naturels qui ont justifié sa désignation , ni du fonctionnement de ce dernier .</p> <p>Le dossier aurait dû analyser les impacts possibles , directs et indirects , à court et plus long terme , de la construction d'un collège au voisinage du site Natura 2000 .</p>	<p><i>L'animatrice Natura 2000 a été contactée pour pouvoir compléter l'ensemble des parties du rapport concernant le site Natura 2000 . Le DOCOB de la ZSC a été utilisé pour compléter les informations sur les espèces et habitats du site Natura 2000 .</i></p>
<p>Les impacts de cette mise en comptabilité dépendront également du règlement de la zone UL .</p> <p>Or les motifs des règles applicables ne sont pas explicités (exemple de la hauteur maximum des bâtiments)</p>	<p><i>Les articles du règlement de la zone UL ayant un impact sur le projet d'un point de vue environnemental ou paysager ont été intégrés au tableau des incidences et mesures d'évitement , de réduction et de compensation .</i></p>
<p>Le dossier indique sans autre précision qu'il est à proximité du marais brûlé (2m d'altitude , inventorié en ZNIEFF de type 1 et d'un site Natura 2000 .)</p>	<p><i>Le terme de proximité a été explicité dans la partie de présentation de l'état initial de l'environnement du site (milieux naturels) .</i></p>
<p>Les indicateurs de suivi retenus apparaissent également quelque peu déconnectés de l'analyse des impacts .</p>	<p><i>Les indicateurs de suivi ont été repris et ré expliqués en détaillant la thématique concernée ainsi que l'unité de mesure des indicateurs .</i></p>
<p>Il aurait notamment été important que soient rappelées les raisons du choix opéré dans le PLU de 2012 , en termes de localisation et de dimensionnement de l'emplacement réservé pour le collège (y compris les raisons pour lesquelles le secteur des Ribandeaux n'avait pas été approprié à cette époque)</p>	<p><i>Ce secteur avait été choisi à l'époque pour sa proximité avec la RD 949 et la présence d'un giratoire au Nord qui en permettait l'accès . Il s'agissait également d'un projet politique , visant à développer cette partie de la commune .</i></p> <p><i>Les avantages du secteur des Ribandeaux ont fait changer l'avis de la commune . La localisation à proximité d'équipements sportifs et publics ont été déterminants dans le choix y compris les parkings .</i></p>
<p>Le dossier ne justifie pas clairement le choix de retenir , au sein de l'enveloppe disponible au sud ouest du bourg , les parcelles ZX 21 – 22 et 25 plutôt que des parcelles voisines .</p>	<p><i>Le choix des parcelles est justifié par la proximité immédiate de la salle omnisports et les parkings , limitant au maximum les linéaires de voiries et de réseaux .</i></p>
<p>Le dossier n'explique pas par exemple , comment la mise en comptabilité du PLU s'articule avec le Schéma régional des</p>	<p><i>Le dossier a été complété et précisé , la prise en compte du SRCE Pays de la Loire , la comptabilité avec le SDAGE Loire Bretagne et</i></p>

continuités écologiques (SRCE) adopté le 30 octobre 2015 et le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) 2016 – 2021 approuvé le 18 novembre 2015 .	<i>le SAGE Auzance Vertonne , les cours côtiers et la loi littoral . .</i>
D'un point de vue formel , le rapport environnemental aurait dû comporter un résumé non technique , ayant vocation à en faciliter l'appréhension par le public .	<i>Un résumé non technique a été rajouté au dossier , pour une meilleure compréhension par le public . (pages 52 à 60) .</i>
La MRAe recommande que les éléments de projet relatifs aux circulations soient précisés avant l'enquête publique , tant pour permettre aux riverains de mesurer l'acceptabilité du projet que pour évaluer les aménagements connexes éventuellement rendus nécessaires .	<i>Un accès direct pourra se faire depuis la voie de contournement (CD 949) , par l'avenue des sports , la rue et le chemin des ribandeaux Un problème se posera concernant les flux sortants (risque d'embouteillage) .</i>
Le dossier présente des prises de vue du site et de ses abords , mais celles – ci ne suffisent pas à évaluer l'impact paysager du projet , en l'absence notamment de localisation des cônes de vue mentionnés .	<i>Les prises de vues ont été localisées sur la carte (icône de point de vue en violet) .</i>
La procédure aurait ainsi mérité d'inventorier et de cartographier les haies .	<i>Les haies bocagères ont été cartographiées sur la carte (trait en vert) .</i>
De façon plus anecdotique , suivant les pages , le petit patrimoine bâti est indiqué hors ou dans l'emprise du projet (avec mention d'une possible réutilisation des pierres) sans que l'intérêt et la possibilité de le conserver ou de le restaurer sur place ne soient étudiés . Le dossier devrait lever toute ambiguïté quant à sa localisation et son devenir .	<i>La mise à jour de cette information a été faite . Le petit patrimoine se trouve bien dans le site du projet .</i>

Commentaires du commissaire enquêteur :

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Pays de La Loire a permis d'éclairer de nombreux points , soumis au porteur de projet et le tableau ci-dessus permet de lever le doute sur plusieurs interrogations , néanmoins des explications complémentaires auraient pu être fournies , notamment :

Bien que le site retenu ne soit pas dans un site Natura 2000 et ZNIEFF , il est à proximité immédiate avec des enjeux naturalistes et paysagers .

Les actions inscrites en matière de compensation sont bien timides et sans être chiffrées :
(*préservation des haies – remplacement des arbres détruits .*)

La réponse apportée pour les conditions de desserte et de voirie , me laisse dubitatif , concernant les flux sortants , en période de pointe , où il faudra gérer la sortie du collège , des écoles , de la zone des minées , l'accès aux salles .

Il y aura un surcroît de circulation sur un même rond – point .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

La vigilance sera à accorder à l'évacuation des eaux pluviales ;
Actuellement le bassin de rétention ne peut absorber que les équipements en place .

trois interrogations majeures ont été transcrites dans l'avis par la MRAe :

Rendre le site court manteau préalablement choisi puis abandonné , inconstructible et de renvoyer toute modification des équilibres généraux du PLU à une éventuelle procédure de révision .

La MRAe , recommande que les éléments de projet relatifs aux circulations soient précisés avant l'enquête publique , tant pour permettre aux riverains de mesurer l'acceptabilité du projet que pour évaluer les aménagements connexes éventuellement rendus nécessaires .

La MRAe recommande de compléter le volet paysager avant l'enquête publique .

A la première question il a été répondu que la commune souhaite avancer sur la définition d'un programme adapté lui permettant d'atteindre ses objectifs en matière de :

densité – mixité sociale – qualité des formes urbaines – valorisation des entrées de ville .

Par ailleurs elle souhaite étudier la faisabilité d'une opération de ce type à court manteau avant de procéder à tout ajustement du PLU

Sa décision est sans ambiguïté dans ce dossier :

l'emplacement réservé pour le collège , sera supprimé .

A la seconde question , il faudra des explications complémentaires concernant la sortie du site .

A la troisième question , un complément a été fait par le porteur de projet avant de soumettre au public l'enquête .

La direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée , service urbanisme - aménagement et gestion de l'espace , préfecture de la Vendée à La Roche sur Yon , par courrier en date du 8 juillet 2016 , sous le n° AS-2016/99 , transmet ces observations dont l'objet est :

Examen par la CDPENAF du projet de déclaration : PLU de Talmont Saint Hilaire .

La commission départementale de la préservation des espaces naturels , agricoles et forestiers a examiné le 5 juillet 2016 , le dossier de déclaration de projet de PLU de votre commune .
Les observations suivantes en découlent :

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

- la commune n'est pas couverte par un SCOT approuvé ;
 - elle est située à moins de 15 kms du rivage de la mer ;
 - elle est inscrite dans le périmètre de 15 kms d'une unité urbaine de plus de 15000 habitants ;
- la déclaration de projet du PLU porte sur le classement en UL d'un secteur Ai, pour 2 ha , en vue de l'implantation du futur collège .

Les membres de la commission ont émis un **avis favorable** , sous réserves de :

- préciser les mesures compensatoires individuelles et collectives proposées pour pallier la perte d'exploitation générée par le projet .

A l'issue de cette demande à la page 76 du dossier pour répondre à la sollicitation de la CDPENAF une annexe a été ajoutée :

- extrait de l'acte notarié justifiant des mesures compensatoires (indemnités d'éviction payées par la commune au moment de l'acquisition de la parcelle) .

Satisfaction a donc été donnée à leur demande .

Le centre national de la propriété forestière , délégation des pays de la Loire , par message en date du 7 juillet 2016 fait connaître au responsable de l'urbanisme qu'ils ne se déplaceront pas à l'examen du dossier compte tenu de la faiblesse de leurs moyens , mais aussi de l'absence d'enjeux forestiers sur ce territoire .

deux autres documents méritent être analysés :

- **Délibération du conseil municipal de la commune de Talmont Saint Hilaire , en date du 14 décembre 2015**, qui a l'unanimité donne un avis favorable pour l'engagement de la procédure de mise en comptabilité du PLU par déclaration de projet pour la réalisation du collège dans le secteur des Ribandeaux au regard de l'intérêt général qu'il présente .
- **Extrait du registre des délibérations du bureau syndical SCOT du Sud Ouest VENDEEN , en date du 22 septembre 2016** qui décide à l'unanimité d'accorder la dérogation d'ouverture à l'urbanisation pour la zone de 2 ha sur la commune de Talmont Saint Hilaire en justifiant pour les motifs ci-dessous :
 - Le projet ne nuit pas à la protection des espaces naturels et forestiers ;
 - le projet ne nuit pas à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
 - le projet ne conduit pas à la consommation excessive d'espaces ;
 - le projet ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements ;
 - le projet ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi – habitat – commerces et services .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

ORGANISATION et DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

Désignation du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES. (Loire-Atlantique)

Décision de désignation E16000308/44 du 25/11/2016, du tribunal administratif de Nantes, de Monsieur Gérard ROCHEREAU, demeurant 8 rue du Sureau à SAINT JEAN DE MONTS (Vendée), en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Claude GRELIER, suppléant .

Arrêté d'ouverture d'enquête de la mairie de TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée).

N SU 06/2016 du 12 décembre 2016 de Monsieur le Maire de Talmont Saint Hilaire (Vendée) prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux et sur la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme, par déclaration de projet du collège .

Permanences tenues :

- le lundi 16 janvier 2017 de 8 heures à 12 heures . (ouverture de l'enquête)
- Le mardi 24 janvier 2017 de 14 heures à 18 heures .
- Le mercredi 1 février 2017 de 8 heures à 12 heures .
- Le jeudi 9 février 2017 de 14 heures à 18 heures .
- Le samedi 18 février 2017 de 9 heures à 12 heures . (clôture de l'enquête) ;

Réunion préparatoire :

Le 8 décembre 2017 à 14 heures, je rencontre Monsieur Gwendal POUULLAOUEC, responsable urbanisme à la ville de Talmont Saint Hilaire, pour faire le point sur le dossier et compléter quelques interrogations qui se sont révélées au cours de l'analyse notamment ;

- l'avis de l'autorité environnementale et les réponses apportées par le porteur de projet ;
- Pourquoi ce choix du secteur des ribandeaux par rapport au secteur du court manteau, désigné au moment de l'élaboration du PLU en 2012 ;.
- les modalités de rédaction de l'arrêté municipal .

En ouverture de l'enquête publique, le lundi 16 janvier 2017, je rencontre Monsieur le maire de la commune de Talmont Saint Hilaire, récemment élu président de la communauté de commune :. IL ressort de cet entretien :

- l'évolution de la population est estimée à ce jour à 7800 habitants pour 7259 au dernier recensement de 2012 ;.
- Le SCOT a vu son périmètre défini par contre il n'est pas approuvé et tout en tenant compte de certaines de ces orientations, il n'est pas applicable ;

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

- le site Natura 2000 , effectivement n'est pas compris dans le périmètre du futur collège mais compte tenu de sa proximité , Monsieur le Maire conçoit qu'il n'est pas possible de se soustraire aux mesures de compensation en matière environnementale ;
- la desserte voirie pour les sorties du collège des Ribandeaux peut effectivement poser problème en raison de l'afflux durant une courte durée et provoquer des embouteillages . La commune avec le département y réfléchiront ;
- Par rapport au dossier d'études un élément nouveau est apparu : La communauté de communes a fusionné passant de 9 communes à 20 , pour une population de 20136 habitants à 32498 habitants .

Communauté de communes lors de l'élaboration du dossier .	Communautés de communes au 1 janvier 2017
Grosbreuil – Poiroux – Avrillé – St Hilaire la Forêt – St Vincent sur Jard – Jard sur Mer – Longeville sur Mer – Le Bernard – Talmont Saint Hilaire .	Se sont ajoutées les communes de : La Boissière des Landes – Saint Avaugourd des Landes – Le Champ Saint Père – Saint Vincent sur Graon – Moutiers les Mauxfaits – Le Givre – La Jonchère – Saint Cyr en Talmondais – Curzon – Saint Benoist sur Mer – Angles .

Concertation sur le projet : :

Le projet de construction du collège n'a pas fait l'objet de réunions de concertation avec le public , mais figurait dans le bulletin municipal où chaque habitant de la commune pouvait prendre connaissance des différentes phases .

dossier d'enquête :

Le dossier remis au commissaire – enquêteur avant enquête comportait :

- Un registre d'enquête qui a été coté et parafé par mes soins .
- Un arrêté municipal N SU 06/2016 du 12 décembre 2016 de Monsieur le Maire de Talmont Saint Hilaire (Vendée) prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux et sur la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet du collège ;
- la décision de désignation E16000308/44 du 25/11/2016 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Nantes , de Gérard ROCHEREAU , commissaire enquêteur titulaire et de Claude GRELIER , commissaire enquêteur suppléant ;
- une notice de présentation (76 feuillets) ;

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

- la délibération du conseil municipal de la commune de Talmont Saint Hilaire

(Vendée) en date du 14 décembre 2015 , engageant la procédure de mise en comptabilité du PLU par déclaration de projet d'aménagement de collège aux Ribandeaux ;

- une notice présentant l'engagement de la procédure avec les délais prévisibles (consultation du public) ;
- l'avis en date du 21 septembre 2016 de la mission régionale d'autorité environnementale (11 feuillets) .
- le procès verbal d'examen conjoint du dossier de mise en comptabilité du PLU , en date du mardi 12 juillet 2016 avec les PPA .
- L'examen par la CDPENAF du projet transmis par la préfecture de la Roche sur Yon , le 8 juillet 2016 ;

Documents remis dès le début de l'enquête au commissaire-enquêteur :

- Attestations de parution de Médialex , les 22 décembre 2016 et 19 janvier 2017 , de l'avis de l'enquête publique dans les journaux : Ouest France et le journal des Sables .
- Un exemplaire de l'avis d'enquête publique .

Documents parvenus au cours de l'enquête et mis à la consultation du public:

- Parutions dans les journaux ; courriers .(dossier pièces jointes)

Affichage :

Les modalités d'affichage avaient été définies pour être en conformité avec les dispositions en vigueur , notamment le format et la couleur de l'affiche .

Deux quotidiens ont assuré la parution de l'avis d'enquête : Ouest France et les Sables Vendée Journal (22 décembre 2016 et 19 janvier 2017) .

Une affiche a été placée durant toute la durée de l'enquête dans le hall d'accueil de la mairie , visible en dehors des heures d'ouverture au public et dans les lieux d'affichage .(placard dans périmètre de la mairie)

Des avis au public ont été affichés :

- sur le site concerné (Ribandeaux) .

Un contrôle a été fait avant chaque permanence .

-

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

visite des lieux :

Lors de la réunion préparatoire , le 8 décembre 2017 , je me suis rendu sur les sites concernés : le Court manteau et les Ribandeaux .

Au court Manteau en dehors des accès , il y a peu d'éléments qui plaident pour la réalisation du collège alors que sur le site des Ribandeaux , il y a les parkings , la proximité des stades et des salles avec les équipements sportifs et une économie substantielle des espaces (2 ha au lieu de 5,3 ha).

D'autre part l'interrogation sur le petit patrimoine bâti , le dossier ne fait apercevoir qu'une façade , celle où l'on distingue la qualité des pierres , mais sur les autres côtés , les murs sont envahis de lierre et l'accès se fait par une porte entièrement défoncée .

Donc ce patrimoine pourra être récupéré , mais uniquement les pierres .

J'ai donc pu ainsi m'imprégner de l'utilité publique du projet de réalisation d'un collège , emportant la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune .

La visite des lieux n'appelle aucune autre observation .

ENQUETE :

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, le registre a été coté et paraphé par mes soins .

Les permanences que j'ai assurées, se sont déroulées dans une bonne ambiance, avec un accueil chaleureux et une précieuse collaboration du service de l'urbanisme de la Mairie de Talmont Saint Hilaire dont le principal collaborateur est Monsieur Gwendal POUULLAOUEC.

Observations du public : collège Talmont.

Le 16 janvier 2017 (ouverture de l'enquête)

Monsieur CHAUVIN , conseiller municipal . (inscription registre)

La consultation du dossier n'appelle pas de remarques particulières .

Quelques remarques :

le besoin de collège public à Talmont St Hilaire est tellement évident , que les arguments exposés pour le retarder ne peuvent relever que de la mauvaise foi .

L'implantation déplacée dans le quartier des Ribandeaux est une rationalisation de l'utilisation de l'espace public , la seule question est celle de la rationalisation de la circulation pour la sortie du futur collège ;

Il y a une impérieuse nécessité d'aller vite pour construire ce collège .

Je forme le souhait que les premières étapes : conclusion positive de cette enquête , ouverture immédiate du concours d'architecte , engagement public du financement par le conseil départemental , soient menées à bien au plus tôt , pour permettre le début des travaux dès 2018

Je souhaite que la communauté talmondaise s'empare de ce dossier pour le soutenir et peser favorablement sur l'issue favorable de notre futur collège .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Le 24 Janvier 2017 :

Monsieur et Madame PIERGIOVANNI , rue Paul Baudry à 85520 JARD SUR MER , porte *sur le registre* :

Habitants à JARD SUR MER, 3 enfants , première entrée au collège prévue le 20 septembre 2020 , actuellement presque 1 heure de transport (2 heures quotidien) pour aller au collège des Moutiers les Mauxfaits .

Si collège à TALMONT SAINT HILAIRE = gain + temps de transport . Nous espérons le collège rapidement .

Le 1 février 2017 :

Monsieur AVRIL , responsable association : **un collège public pour tous à Talmont Saint Hilaire** , nous remet un formulaire de la pétition qui va être présentée aux Talmondais mais aussi dans les communes environnantes .

Le 8 février 2017 :

Monsieur Daniel SCHALEM , 275 , rue du rosais 85440 TALMONT porte *sur le registre* les observations suivantes :

L'analyse des besoins sociaux du secteur confirma l'absolue nécessité de construire rapidement un collège à Talmont St Hilaire un secteur avec une telle superficie et une population qui est le seul de Vendée à ne pas avoir de collège et peut être de France . L'effectif de 400 dès la construction est insuffisant , l'analyse détaillée des besoins effectuée par une association a recensé en 2013 , 525 élèves dont des élèves du privé dont les parents ne veulent pas pénaliser leurs enfants de plus d'1 heure 30 , par jour dans leur rythme scolaire . La construction de la taille pour 600 élèves s'impose dès la construction .

Deux noms avec signature sont mis *sur le registre* sans avis Michel et Martine Vrignon .

Le 9 février 2017 :

Un courrier est remis signé de Monsieur ORDONNEAU , Marc et ORDONNEAU , Claudine , demeurant 190 , rue de cayola 85440 Talmont Saint , texte de l'association signé (1)

Un courrier daté du 3 février 2017 de Madame et Monsieur BERRUGA , 463 avenue de Luçon est libellé comme suit :

Nous tenions avec ma femme à rajouter ces quelques lignes à notre courrier pour présenter notre situation :

Nous sommes deux enseignants (professeur lycée et professeur des écoles) arrivés l'année dernière en Vendée , suite à nos mutations . Très heureux d'arriver dans ce département nous avons dû choisir plus précisément où nous voulions habiter et enseigner . Ayant deux enfants en bas âge , le choix de Talmont Saint Hilaire a été rapide , quand on nous a annoncé la construction du collège à Talmont.

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016 :

Quelques mois après notre déménagement , la nouvelle de l'annulation de ce projet qui dure

depuis longtemps nous a semblé être une vraie trahison .

De part nos métiers nous tenons à ce que nos enfants grandissent dans une école publique et ce projet a donc beaucoup de valeur pour nous . J'espère sincèrement que votre enquête puisse faire évoluer les choses dans le bon sens .

Le responsable de l'association , nous remet 141 lettres totalisant 723 signatures :

ENQUETE PUBLIQUE : intérêt général de la réalisation d'un collège aux ribandeaux sur la commune de Talmont Saint Hilaire : texte proposé à la signature :

Depuis plus de 15 ans , l'association - un collège public pour tous à Talmont-Saint-Hilaire - reçoit les doléances des habitants du Talmonçais au sujet de l'absence de collège à Talmont Saint Hilaire .

Voici donc les raisons pour lesquelles nous souhaitons que la réalisation du collège promis soit effective dès maintenant .

Depuis plusieurs années , plus de **400 élèves** potentiels sont recensés sur le Talmonçais et **doivent pourtant rejoindre un collège de secteur éloigné** .

Parmi eux , nombreux sont **les enfants qui ont aujourd'hui plus de 1h30 de transport par jour** .

Cela représente plus de 10 heures 30 de temps en collectivité , ce qui entraîne de la fatigue et accroît le risque d'échec scolaire .

Les collèges proches de Talmont Saint Hilaire atteignent leur effectif maximal . Dans ces collèges bientôt saturés , les infrastructures (réfectoire, salles de permanence...) ne sont plus suffisantes pour assurer la qualité de vie et le confort des élèves .

Les terrains nécessaires au collège sont aujourd'hui disponibles . L'emplacement choisi dispose déjà des équipements sportifs indispensables .

La réduction des temps de transport participera tout à la fois à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et à la qualité environnementale (réduction de la pollution) .

Le collège a été acté dès 2010 par le conseil départemental . De plus en plus de familles ont choisi de s'installer autour de ce projet et attendent sa réalisation .

N° courrier	Noms et prénoms	adresse	signature
Lettre 3	GUEDON , Dany	80, rue de la clavière TALMONT	OUI
	BORGET , Hervé	5, rue du Sablon ST VINCENT/ JARD	OUI
	CHARBONNEAU , Véro	11, rue Pierre Coubertin LE TALLUD 79	OUI
	MICHAUD , Marinette	22 , rue du Vigneau TALMONT	OUI
	GUICHETEAU , Elodie	Les jouffralières GROSBREUIL	OUI
	HERONNEUR , Vasoili	Les jouffralières GROSBREUIL	OUI
	MILLION , Arnaud	60 rte Poiroux SAINT AVAUGOURD	OUI
	PICHARD , Vièvin	73 rue claubletière TALMONT	OUI
Lettre 4	PETITGAS , Evelyne	70 rue des parcs TALMONT	OUI
	BLAY, Aline	381 lourelière TALMONT	OUI

	VERFAILLIE , Daniel	190 rue du mazeau TALMONT	OUI
	CHEVALIER Jean Michel	132 chemin des dunes TALMONT	OUI
	TAVERNIER , Louissette	64 rue du mazeau TALMONT	OUI
	BLOUIN , Jeannine	71 rue du mazeau TALMONT	OUI
	LAIZEAU , Henriette	134 rue du mazeau TALMONT	OUI
	LAIZEXAR , Marc	134 rue du mazeau TALMONT	OUI
	ROSSIGNEUX , Christine	117 rue du mazeau TALMONT	OUI
	ROSSIGNEUX , Marc	117 rue du mazeau TALMONT	OUI
	LECAPLAIN , Jacques	112 rue du mazeau TALMONT	OUI
	CANTIN , Evelyne	45 rue de boissilet TALMONT	OUI
	ROBIN , Emmanuelle	199 rue de la caserne TALMONT	OUI
	PETITGAS , Daniel	70 rue des parcs TALMONT	OUI
	DAVID , Marie Christine	132 chemin des dunes TALMONT	OUI
Lettre 5	THERY , Annie	37 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	THERY , Fabrice	37 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	LABROUSSE , Cédric	42bis avenue de Luçon TALMONT	OUI
Lettre 6	CHAVILLE , Marie claire	92 avenue des Sables TALMONT	OUI
	CHARPENTREAU Carine	83 impasse des vergers TALMONT	OUI
	VION , Jean Pierre	100 chemin résinière TALMONT	OUI
	LANDAIS , Fabrice	41 rue des colverts TALMONT	OUI
	BETOULLE , Ludivine	41 rue des colverts TALMONT	OUI
	BAILLACHE , Franck	1333 avenue de l'atlantique TALMONT	OUI
	BONNAMY , Stéphane	65 , rue bois gaillard TALMONT	OUI
Lettre 7	FLEURIDAS , Karine	2 bis rue des bouleaux TALMONT	OUI
	CLANCHE , Catherine	2831 rue du porteau TALMONT	OUI
	HERNANDEL Virginie	74 rue Maréchal Joffre LA ROCHE/YON	OUI
	HERNANDEL Jean Carlos	74 rue Maréchal Joffre LA ROCHE/YON	OUI
	DEROUBAIX , Amédée	4 impasse Maurice Hazon MOUTIERS	OUI
	FAUCHER , Mathilde	358 rue des landries TALMONT	OUI
	ROUSSEAU , Laurence	1691 avenue de l'atlantique TALMONT	OUI
	RIVELLEAU , Rose Marie	AVRILLE	OUI
Lettre 8	VIGNON , Didier	49 rue de la girardièrè TALMONT	OUI
	TALEB , Ibtissen	146 rue de la caserne TALMONT	OUI
	CHANAL , Bernard	295 rue Aliénor d'Aquitaine TALMONT	OUI

	MALDANT , Valérie	63 impasse de la gibrechien TALMONT	OUI
	PLAIRE , Marylène	6 rue de l'éraudière AVRILLE	OUI
	MARTIN , René	42 rue talmondais SAINTE FOY	OUI
	ALINER , Virginie	2 impasse de la gravelle TALMONT	OUI
	GUEDON , François	Ilande TALMONT	OUI
Lettre 9	PUBERT , Christian	27 rue de l'abbaye TALMONT	OUI
	MESTRE , Martel	60 rue du renclos TALMONT	OUI
	PREULPLIN , Christophe	354 rue du payré POIROUX	OUI
	DAUPHIN , Elise	276 rue du paradis TALMONT	OUI
	BLOUIN , Mathieu	37 impasse de la chance TALMONT	OUI
	ARNAUD , Mélissa	145 rue du brandais TALMONT	OUI
	BUCHET , Cécile	196 rue de la tourette TALMONT	OUI
	DEVOLDERE , Marie	La guigneraie TALMONT	OUI
	DAUVERGNE , Nicole	Rue des hirondelles JARD/MER	OUI
Lettre 10	MESTRE , Marie Hélène	60 rue du renclos TALMONT	OUI
	ROUSSELOT , Corinne	321 rue de l'ilande TALMONT	OUI
	GAUTREAU , Roger	TALMONT	OUI
	LORPHELIN , Claire	TALMONT	OUI
	VRIGNON , Maryse	POIROUX	OUI
	DAIX , Tiphanie	TALMONT	OUI
	BRAULT , Maryse	TALMONT	OUI
	GREFFARD , Magalie	TALMONT	OUI
	MOUSSION , Mickaël	TALMONT	OUI
Lettre 11	DEVINEAU , Monique	233 rue de la caserne TALMONT	OUI
	LEBOIS , Caroline	5 rue du pigeon TALMONT	OUI
	PHULPIN , Christine	354 rue du payré POIROUX	OUI
	VEILLARD , Joachim	369 route de légère JARD/MER	OUI
	TORTAY , Valérie	23 passage du brandais TALMONT	OUI
	MAGUERE , Ophélie	35 impasse rob vel OLONNE/MER	OUI
	LAURENT , Roselyne	13 ter rue des daims TALMONT	OUI
	TOUGEON , Oliviez	4 rue Aghata Christie REDON (35)	OUI
Lettre 12	VIGOUROUX , François	69 impasse des minées TALMONT	OUI
	TRAINEAU , Annick	6 rue de l'océan TALMONT	OUI
	STEINACHER , Midrerel	Résidence bocage TALMONT	OUI

	BARREAU , Ludovic	TALMONT	OUI
Lettre 13	HUBAULT , Tiffany	186 rue de la caravelle TALMONT	OUI
	JAMES , Gisèle	2311 rue du resais TALMONT	OUI
	MANGEOLLE , Virginie	15 rue de la cité des champs JARD/MER	OUI
	TURMEL , David	44 rte de Jard St VINCENT/JARD	OUI
	VIVIER , Annick	21 bis rue du lantic TALMONT	OUI
	GUILLAUME , Nadège	18 rue de la métairie GROSBREUIL	OUI
	MGAVET , Sophie	110 rue petites maupelières TALMONT	OUI
	TRAINEAU , Marie A.	6 rue de l'océan TALMONT	OUI
Lettre 14	NEVE , Magalie	345 rue des ailes TALMONT	OUI
	PAILLOU , Bernard	Les jarvier TALMONT	OUI
	MARTINEAU , Julie	61 rue des palettes TALMONT	OUI
	BOUQUET , Catherine	284 rue de la tonnelle TALMONT	OUI
	TREHOUT , Pascal	81 rue de beauregard TALMONT	OUI
	ROY , Edith	402 impasse des pictons TALMONT	OUI
	BUARD , Mathieu	Les mimosas LE BERNARD	OUI
	VERRIER , Mickael	LE POIROUX	OUI
	VERRIER , Christelle	LE POIROUX	OUI
Lettre 15	FOURNIER , Annie	29 rue des colverts SAINTE FOY	OUI
	GAUDIN , Christophe	18 impasse des noisettes TALMONT	OUI
	POTIER , Ameline	6 rue des moutiers LUCON	OUI
	HERBERT , Lorène	57 impasse du cols de l'orée TALMONT	OUI
	FICHAUX , Roland	191 impasse du verger TALMONT	OUI
	LEGER , Catherine	63 rue de la goëlette TALMONT	OUI
	GRANNER , Typhène	Résidence de la croiséé TALMONT	OUI
	BORGET , Fabienne	5 route du sablon ST VINCENT/JARD	OUI
Lettre 16	HERBERT , Adrien	172 impasse des champs TALMONT	OUI
	BORDIER , Valérie	77 rue Saint Henri Dorie TALMONT	OUI
	LE COQ , Michèle	16 avenue des taçonnettes TALMONT	OUI
	GRAIZEAU , Sylvie	544 rue d'ilaude TALMONT	OUI
	PROUTEAU , Nicole	11 rue brandau CHATEAU D'OLONNE	OUI
	GAUTREAU , Bernadette	47 chemin des minées TALMONT	OUI
	LAMBERT , Manon	Avenue Pierre de Coubertin TALMONT	OUI
	DROUET , Patrice	538 route des sables TALMONT	OUI

Lettre 17	RAMBAUD , Sophie	44 rue de l'océan St HILAIRE LA FORET	OUI
	CARANGEOT , Valérie	1593 rue du rasais TALMONT	OUI
	C HESNEAU , Anne	340 rue de beauregard TALMONT	OUI
	HARDY , Irène	414 chemin de la plaine TALMONT	OUI
	BAUDIN , Jessica	2586 avenue de l'atlantique TALMONT	OUI
	CANNONE , Olivier	2586 avenue de l'atlantique TALMONT	OUI
	DUBOIS , Diane	319 impasse chant des loups TALMONT	OUI
	COPPENS , Delphine	3 rue du moulin de la cour TALMONT	OUI
Lettre 18	GIRARD , Valérie	25 rue du vigneau TALMONT	OUI
	BALEZO , Geneviève	53 impasse du moulin TALMONT	OUI
	TOIBIBOU , Wadjidou	TALMONT	OUI
	DAUXARS , Julie	TALMONT	OUI
	CORNEVIN , Noëlle	La Guittière TALMONT	OUI
	CORNEVIN , Jacques	La guittière TALMONT	OUI
	CAPARIS , Mathieu	La guittière TALMONT	OUI
	BUTREAU , Anne Laure	181 avenue Notre dame TALMONT	OUI
	AUBERT , Kevin	6 rue du commerce GROSBREUIL	OUI
Lettre 19	BRETHOME , Vanina	54 rue des fagots TALMONT	OUI
	GILLIART , Amélie	15 bis rue printanière GROSBREUIL	OUI
	COCHAUX , Brice	25 chemin poissonnierLE CHATEAU	OUI
Lettre 20	CHERPIGNON , Guy	295 ru de la tonnelle TALMONT	OUI
	HERON , Christophe	77 rue Saint Henri Dorie TALMONT	OUI
	MARTIN , Mélanie	25 chemin poissonnier Le CHATEAU	OUI
Lettre 21	LECHAIRE , Olivier	64 chemin du chatenay TALMONT	OUI
	ROUCHDI , Buchka	5 rues meunier St HILAIRE LA FORET	OUI
Lettre 22	FORGEREUX , Yvonne	72 avenue des sables TALMONT	OUI
	RAVON , Elodie	52 impasse de la vinière TALMONT	OUI
	CASTIN , Bélinda	158 impasse des noisetiers TALMONT	OUI
	CLEMENT , Adrien	158 impasse des noisetiers TALMONT	OUI
	DELVAUD , Pascal	16 route du bois fleuri TALMONT	OUI
Lettre 23	LAVILLONNIERE Amb.	231 rue des lardriers TALMONT	OUI
	HUCHET , Nathalie	24 rue des chênes verts TALMONT	OUI
	MANDRET , Sylvette	164 impasse des ajoncs TALMONT	OUI
	GUILBAUD , André	Le lion d'or TALMONT	OUI

	GUILBAUD , François	Le lion d'or TALMONT	OUI
	HERBRETEAU , Pricillia	30 rue du ruisseau AVRILLE	OUI
	HERBAIN , Alexis	30 rue du ruisseau AVRILLE	OUI
	SCHALON , Daniel	1275 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre 24	NEMOUR , Yolande	261 rue de la trémie TALMONT	OUI
	MOREAU , David	10 allée des ajoncs SAINTE FOY	OUI
	FAVREAU , Claude	Les salles TALMONT	OUI
	FAVREAU , Huguette	Les salles TALMONT	OUI
	LHERRON , Ca therine	312 rue de la figale TALMONT	OUI
	SEBAS , Delphine	406 rue Eléonor d'aquitaine TALMONT	OUI
	PINSON , Brigitte	41 impasse du clos de l'orée TALMONT	OUI
	HEFTI , François	272 rue de quelly TALMONT	OUI
	VIROT , Jean	36 rue des chardonnerets SAINTE FOY	OUI
Lettre 25	SIMONNET , Jean	408 impasse des pictons TALMONT	OUI
	MOSQUELI , Véronique	13 rue des moissons St VINCENT/JARD	OUI
	MOSQUELI , Julie	13 rue des moissons St VINCENT/JARD	OUI
	FORENSIDE Maximillienne	4 rue Babonneau NANTES (44)	OUI
	GANTIER , Emilie	St VINCENT SUR JARD	OUI
	CAMPEUL , Claudine	36 rue des chardonnerets SAINTE FOY	OUI
	GAUTREAU , Liliane	341 rue des renardières TALMONT	OUI
	RACLET , Isabelle	Le moulin des landes TALMONT	OUI
Lettre 26	MERIT , Anne claire	165 rue des renardières TALMONT	OUI
	FAVREAU , Céline	300 avenue de la plage TALMONT	OUI
	RAOULT , Sylvie	Impasse du champ biron TALMONT	OUI
	SASSELM , Gaëlle	3 rue du stade TALMONT	OUI
	FASSIAX , Charline	3 rue du stade TALMONT	OUI
	PETITEAU , Carole	Port bourgenay TALMONT	OUI
	O'LOUPALIN , Cathy	3 bis rue du vigneau TALMONT	OUI
	SICARD , Aline	2396 avenue des sports TALMONT	OUI
Lettre 27	BENOITON , Marie céline	8 grande rue TALMONT	OUI
	LANDAIS , Jacques	La guérite TALMONT	OUI
	DELONSAUMIER Corine	18 rue du centre TALMONT	OUI
	SAUZEAU , Nadine	2722 port guittière TALMONT	OUI
	BOCQUIER , Françoise	94 rue st martin TALMONT	OUI

	RETAIL , Josette	SAINTE FOY	OUI
	XXX Marillu	GROSBREUIL	OUI
	CHAYER , Hélène	3858 port guittière TALMONT	OUI
	GRALL , Claude	15 ru du vigneau TALMONT	OUI
	ENAUULT , Sébastien	50 rue J Claude Killy TALMONT	OUI
Lettre 28	GRASSIOT , Xavier	18 rue de la fontaine AVRILLE	OUI
	FORIN , Valérie	3 rue des halles TALMONT	OUI
	COLLOMB , Pascal	3 rue des halles TALMONT	OUI
	CORNUZ , fr.	22 rue du vigneau TALMONT	OUI
	N EAU , Anne ,	2 impasse le clos du rouloir TALMONT	OUI
	LANDAIS , Mireille	2951 port guittière TALMONT	OUI
	ONFROY , Patricia	4 rue des roses JARD SUR MER	OUI
	JOLY , Julien	Follet ROSNAY	OUI
Lettre 29	HERBERT , Noëlle	53 rue des renardières TALMONT	OUI
	THOA , Noëlle	371 rue de tournebride SAINTE FOY	OUI
	ROUILLE , Corinne	25 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	ROUYER , Claire	57 rue d' ilande TALMONT	OUI
	ROUYER , Jérémy	57 rue d'ilande TALMONT	OUI
	CARLET , Monique	263 rue du barillet TALMONT	OUI
	LEFARDION , Boris	36 rte de St Hilaire ST VINCENT/ JARD	OUI
	GRIMM ,Annie	133 impasse de la meule TALMONT	OUI
Lettre 30	NEAU , Stéphanie	La rosière POIROUX	OUI
	GONORD , Frédérique	177 rue de la bourie TALMONT	OUI
	ATEMICENG , Rébecca	11 rue Pierre Duret TALMONT	OUI
	ROBINET , Caroline	529 ter rue du rosais TALMONT	OUI
	LEPILLER , Roméo	8 rue de la trémoille TALMONT	OUI
	GAUDIN , Chantal	4 impasse des muriers ST MATHURIN	OUI
	HALLAIS , Leslie	4 rue de l'épinette SAINTE FOY	OUI
	SICARD , Pascal	2396 avenue des sports TALMONT	OUI
	RIGAUDEAU , Roger	2001 rue du porteau TALMONT	OUI
Lettre 31	DOURSAT , Pierre	35 rue du puits TALMONT	OUI
	DOURSAT , Martine	35 rue du puits TALMONT	OUI
	LERAY , Dominique	54 rue des pictaves TALMONT	OUI
	COUTAND , Xavier	Impasse bellevue TALMONT	OUI

	JEAN , Christelle	22 rue des bregeons TALMONT	OUI
	ROBIN , Virginie	3422 l'emeuière GROSBREUIL	OUI
	CLEMENT , Christelle	Rue des charmilles POIROUX	OUI
	MARTINEAU , Tony	Rue des charmilles POIROUX	OUI
Lettre 32	RICHARD , Guylaine	1858 rue du rosais TALMONT	OUI
	HILLAIRET , Teddy	527 rue de la frégate TALMONT	OUI
	ONPOLE , Patrick	4 rue des rose JARD SUR MER	OUI
	COUSIN , Kim	10 rue des saules TALMONT	OUI
	DEJOEPHERE , Gaëlle	198 lambretière ST HILAIRE LA FORET	OUI
	GIRON , Valentin	La vieille brée TALMONT	OUI
	PREMONT , Richard	358 rue des lardières TALMONT	OUI
Lettre 33	VIAUD , François	580 rue de la caserne TALMONT	OUI
	TETART , Bruno	106 impasse des cerisiers TALMONT	OUI
	GUESNAND , Caroline	1020 rte des sables GROSBREUIL	OUI
	BOISLIVEAU , David	3 rue du puy amcelin TALMONT	OUI
	JARRIAU , Charlotte	12 impasse du sacré cœur POIROUX	OUI
	JARRIAU , Mickaël	12 impasse du sacré cœur POIROUX	OUI
	GARREAU , Sylvie	210 avenue de la mine TALMONT	OUI
	CAILLE , Pierre	La guigneraie TALMONT	OUI
	RAIMBAUD , Jean Claude	LE GIROUARD	OUI
Lettre 34	CARTIAL , Véronique	24 le gué baritaud POIROUX	OUI
	BIENVENU J.P.	252 impasse des ajoncs TALMONT	OUI
	VARNIER , F	95 avenue des olympiades TALMONT	OUI
	ETIENNE J	95 avenue des olympiades TALMONT	OUI
	MARTIN , Mathilde	1962 la rainerie GROSBREUIL	OUI
	VIELLARD , Christel	460 rue de l'océan TALMONT	OUI
	VRIGNON , Rosella	85 impasse de la coutardière TALMONT	OUI
	RAIMBAUD , Alline	Route du hasard TALMONT	OUI
	FERRAND , jean Paul	69 rue du pigeon TALMONT	OUI
Lettre 35	ROBELIN , Juliette	12 rue du vigneau TALMONT	OUI
	GUILLEVE , Aurélie	41 rue de la métairie TALMONT	OUI
	GASNIER , Carole	1446 rue du rosais TALMONT	OUI
	TOUZEAU , Olivier	2318 la guittière TALMONT	OUI
	MEFFEAS , Stéphane	253 rue de la caserne TALMONT	OUI

	FILOTTI , Sylvie	325 rue du marais TALMONT	OUI
	CLAISSE , Lucie	La gde fonsonnière TALMONT	OUI
	HENRY , Emmanuelle	21 les grondinières TALMONT	OUI
	VALENTINO , Jean Cl.	La guittière TALMONT	OUI
Lettre 36	FONTAINE , Marcel	150 impasse champs l'océan TALMONT	OUI
	BAUCHENOU , Angèle	4907 rte du pain TALMONT	OUI
	BUREAU , Roselyne	49 rue du stade POIROUX	OUI
	OLIVA , Jean Pierre	133 tourcent POIROUX	OUI
	LAURENT , Sylvie	110 la belle entreprise POIROUX	OUI
	LEMOUNIER , Annick	3 rue de la source AVRILLE	OUI
	CHARRIER , Jean	102 rue de la coutardière TALMONT	OUI
	VIGIER , Anne	85 rue du rosais TALMONT	OUI
	DENIS , Arnaud	41 rue de la métairie TALMONT	OUI
Lettre 37	BRUNNAUSTEIN Florian	128 rue du fief TALMONT	OUI
	RYNET , Angel	4501 les alouettes GROSBREUIL	OUI
	BOUSSAIS , Catherine	10 rue des frères AVRILLE	OUI
	BEAUGER , Véronique	90 rue des fagots TALMONT	OUI
	GEORGET , Chantal	37 rue échalée JARD SUR MER	OUI
	WEMBEY , J Pierre	37 rue échalée JARD DUR MER	OUI
	BULTEAU , Paulette	TALMONT	OUI
	BULTEAU , Serge	175 rue des rosiers TALMONT	OUI
	BILLIOT , Serge	1 rue pierre TALMONT	OUI
Lettre 38	VERDON , Yvette	33 rue M. Leclerc JARD SUR MER	OUI
	MAUNY , Carole	5 rue du puits cloux TALMONT	OUI
	MORIN , Sylvie	La baudouinière TALMONT	OUI
	MORIN , Francisca	Rue des lardries TALMONT	OUI
	THOMAS , Carl	103 rue du rosais TALMONT	OUI
	ROY , Sylvie	351 rue Jean Claude Villa TALMONT	OUI
	BARRETEAU , Laurène	3 rue de l'atlantique GROSBREUIL	OUI
	DOUMER , Gilbert	4 rue des flots TALMONT	OUI
	JAURALDE, Véronique	295 rue A.Aquitaine TALMONT	OUI
Lettre 39	BEIGNON . C	!!!!!!!!!!!!!!	OUI
	CAROTIN	!!!!!!!!!!!!!!	NON
	PETIT , Marie	2047 , rue du rosais TALMONT	OUI

	CREAU	TALMONT	OUI
	RACLET	TALMONT	OUI
	PLISSONNEAU , Julien	TALMONT	OUI
	POIRIER , Laëtitia	9 rue des ormeaux AVRILLE	OUI
	ROSIAUX ,	TALMONT	OUI
	D'ABO , Brigitte	POIROUX	OUI
Lettre 40	LEVEAU , Marlène	23 avenue Général de Gaulle AVRILLE	OUI
	VERDON , Séverine	17 allée de boisvinet JARD SUR MER	OUI
	BERTRAND , Josyane	3511 village de l'emeriée GROSBREUIL	OUI
	MASSON , Mélanie	158 le pay POIROUX	OUI
	FAVREAU , Gérard	7 rue de la garenne GROSBREUIL	OUI
	BERTHOME , Martine	Le brandais TALMONT	OUI
	BERTHOME , Eliane	Rue des tourterelles JARD SUR MER	OUI
	MARTINS , Elisa	182 rue du fief TALMONT	OUI
	MOULIN , Isabelle	2 rue Pierre Duret TALMONT	OUI
Lettre 41	JARNY , Virginie	295 rue de LA burelière POIROUX	OUI
	MIGNE , Vianette	63 chemin de la basse terre TALMONT	OUI
	FAVREAU , Marie Line	22 rue du vigneau TALMONT	OUI
	GRASSINEAU , Bernard	82 rue de la guiletrie TALMONT	OUI
	GRASSINEAU , Yann	1578 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre 42	MICHAUD , jacques	116 rue de germinal TALMONT	OUI
	VINCENT , Martine	116, rue de germinal TALMONT	OUI
	SAINGRE , Caroline	104 impasse des lavandières TALMONT	OUI
	CAUDAL , Andrée	TALMONT	OUI
	DELAUNAY , Serge	TALMONT	OUI
Lettre 43	VINCENT , Stéphanie	489 impasse chant des loups TALMONT	OUI
	CHANTELARD , Martine	3, rue de la fontaine AVRILLE	OUI
	CHANTELARD , J. Cl	3 , rue de la fontaine AVRILLE	OUI
	RENELLEAU , Franck	4 , rue d e la fontaine AVRILLE	OUI
Lettre 44	BERNARD , Marie Claude	232 rue des justices POIROUX	OUI
	GEOFFROY , Dominique	50 ru de cayola TALMONT	OUI
	VRIGNON , Prescilla	1 impasse du petit pré JARD SUR MER	OUI
	DASILVA , Michèle	23 rue du volineau TALMONT	OUI
	CHAUDIERES , Lydia	810 rue des htes mers TALMONT	OUI

Lettre 45	GUIGON , Corinne	256 impasse champs l'océan TALMONT	OUI
	DUPAS , Mathieu	256 impasse champ socéan TALMONT	OUI
	MEURISSE , Danielle	16 impasse de légeai JARD SUR MER	OUI
	VINCENT , Eddy	489 impasse de chant TALMONT	OUI
Lettre 46	DIDU , JP	Impasse des prigens TALMONT	OUI
	CHAPIGNON , M.J.	295 , rue de la tonnelle TALMONT	OUI
	RAVON , Jérôme	125 rue de l'épinette SAINTE FOY	OUI
	MESSENI , Audrey	15 rue du centre TALMONT	OUI
	CEUGNET , Didier	1 rue du puits doux TALMONT	OUI
Lettre 47	BONVALET , Bernard	10 rue des vénus OLONNE SUR MER	OUI
	TEITEN , Marcel	68 impasse des pictons TALMONT	OUI
	GILBERT , Laurent	102 rue du paradis TALMONT	OUI
Lettre 48	TESSON , Sabrina	Le lion d'or TALMONT	OUI
	TESSON , François	Le lion d'or TALMONT	OUI
Lettre 49	MECHAIN , Philippe	19 , rue du centre TALMONT	OUI
	MECHAIN , Mathilde	19 , rue du centre TALMONT	OUI
Lettre 50	GAILLARD , Stéphanie	50 rue des cupulaires TALMONT	OUI
Lettre 51	ENAULT , Sébastien	50 rue J Claude Killy TALMONT	OUI
	LANG , EMILIE	100 rue J Claude Killy TALMONT	OUI
	YDIER , Laëtitia	3 rue de la guittière TALMONT	OUI
	LARRUE , Philippe	100 rue J.Claude Killy TALMONT	OUI
Lettre 52	LAUNAY , Christiane	324 port guittière TALMONT	OUI
	LAUNAY , Michel	324 port guittière TALMONT	OUI
	RABILLE , Delphine	682 rue de la caserne TALMONT	OUI
	RABILLE , Pascal	682 rue de la caserne TALMONT	OUI
	RABILLE , Yvon	6 rue d la rosière TALMONT	OUI
	RABILLE , Madeleine	6 rue de la rosière TALMONT	OUI
Lettre 53	PAOUTOFF , Christelle	Marzelle TALMONT	OUI
	DESOUZA , Rosa	7 impasse de la gravelle TALMONT	OUI
Lettre 54	DESTAERKE , Laurine	410 chemin du milice TALMONT	OUI
	DESTAERKE , Muriel	3 D de l'ensivière JARD SUR MER	OUI
	DESTAERKE , Jacky	3D de l'ensivière JARD SUR MER	OUI
	FAYET , Julien	410 chemin du milice TALMONT	OUI
Lettre 55	CHAILLOUX , Ludmilla	La plissonnière POIROUX	OUI

	DIEDRICH , Bruno	La plissonnière POIROUX	OUI
Lettre 56	TEXIER , Emmanuel	290 rue de la vignolière TALMONT	OUI
	ROUSSELOT , Mélanie	290 rue de la vignolière TALMONT	OUI
Lettre 57	MOREAU , Carole	8 le clos du moulin TALMONT	OUI
	LESAGE , Bruno	256 rue J.Claude Killy TALMONT	OUI
Lettre 58	GOULPEAU , Sophie	Route de sorin TALMONT	OUI
	GOULPEAU , Patrice	Route de sorin TALMONT	OUI
Lettre 59	ALCORTA , Emilie	160 rue du 8 mai 1945 TALMONT	OUI
	ALCORTA , Marcel	160 rue du 8 mai 1945 TALMONT	OUI
Lettre 60	CHIRON , Maggy	1614 rue du rosais TALMONT	OUI
	PICHARD , Mireille	453 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre 61	MARCHAND Emma.	10 avenue des sables TALMONT	OUI
	VALVERDE , Julien	10 avenue des sables TALMONT	OUI
	POTIE , Danièle	10 avenue des sables TALMONT	OUI
	FERNANDO , Frédérique	139 rue des embruns TALMONT	OUI
Lettre 62	PICORET , Laura	41 rue des mazeaux TALMONT	OUI
	GENDREAU , Anthony	484 rue de sorin TALMONT	OUI
Lettre 63	CHAPOTOT , Jean	50 rue J.Claude Killy TALMONT	OUI
	LEROC , Delphine	218 rue de la coutardière TALMONT	OUI
Lettre 64	PARAUD , Michèle	119 rue de la malvoir TALMONT	OUI
	RABAUD , Valentine	POIROUX	OUI
	TEYSSIER , Emilie	Port bourgenay TALMONT	OUI
	MICHEAU , Laëtitia	LE BERNARD	OUI
	VALOT , Anaïs	13 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	BRISSEAU , Marco	TALMONT	OUI
	LUCAS , Olympe	Rue du porteau TALMONT	OUI
	LEMESLE , Marion	Bois jaulin TALMONT	OUI
Lettre 65	MORVAN , Aurore	372 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	ROZO , Mariline	Résidence la treullerie TALMONT	OUI
	SUIVENG , Elodie	Résidence sulette St. HILAIRE FORET	OUI
	ACKE , Laurent	10 avenue des sables TALMONT	OUI
	DAGUENEAU , Laura	475 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	BEAUGILLET , Loïc	475 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	GIRAUDEAU , Arnaud	573 route du bois jaulin TALMONT	OUI

	MORICE , Françoise	573 route du bois jaulin TALMONT	OUI
	BOURGET Corinne	La guittière TALMONT	OUI
Lettre 66	CHAUVIN , Luciane	220 rue du rosais TALMONT	OUI
	BLE , Stéphane	32 promenade lafargue LES SABLES	OUI
	MARTINEAU , Elsa	310 chemin du réemetteur TALMONT	OUI
	RATIER , Aline	Chauveteau TALMONT	OUI
	GUITTENY , Valérie	Rue des ajonnière POIROUX	OUI
	QUAIREAU , Jaqcky	1912 port guittière TALMONT	OUI
	MARIONNEAU Monique	Les brosses AVRILLE	OUI
	DEQUIDT , Mathieu	Résidence salette ST HILAIRE FORET	OUI
	TESSON , Naqtacha	30 rés. oeillets CHATEAU OLONNE	OUI
Lettre 67	BILLIOT , Jocelyne	1 rue P. Duret TALMONT	OUI
	TEXIER , Annick	TALMONT	OUI
	CHRETIEN , Christine	Rue de la tonnelle TALMONT	OUI
	FERRE , Aurélien	310 chemin du réemetteur TALMONT	OUI
	LEBEL , Catherine	57 impasse des rocardières TALMONT	OUI
	MECHINEAU , Sylvie	Rue fief de l'église ST HILAIRE FORET	OUI
	GADRAT , Marie Claude	140 rue de la clartière TALMONT	OUI
	GRAPPIN , Caroline	265 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	CHARPENTIER , Mireille	4 clos du moulin TALMONT	OUI
	KOVELMANN , marc	14 rue du brégeon TALMONT	OUI
Lettre 68	MOREAU , Geneviève	AVRILLE	OUI
	NEAU , Robert	JARD SUR MER	OUI
	NEAU , Roselyne	JARD SUR MER	OUI
	LADINI , Roger	44 impasse du vallon TALMONT	OUI
	MOUDY , Yvic	24 avenue des sables TALMONT	OUI
	PAOUTOFF , Christelle	La marzelle TALMONT	OUI
	BELIER , Jenny	11 rue des castors TALMO?NT	OUI
	VANNOD , Céline	12 chemin d e la biche TALMONT	OUI
	LEWORDAND , JOhnnny	474 rue de la giraudière TALMONT	OUI
Lettre 69	BAREIL , Denis	4 rue du moulin de la cour TALMONT	OUI
	GUIBERT , Lydie	143 rue des granges TALMONT	OUI
	MIGNE , Christine	TALMONT	OUI
	WOLCH , Paul	TALMONT	OUI

	RETAILLEAU , France	140 Aliénor d'Aquitaine TALMONT	OUI
	COGNARD , Gaby	318 rue du hasard TALMONT	OUI
	SIMONET , Joëlle	333 rue de la girardièrè TALMONT	OUI
	CHEVALLIER , Guy	106 impasse des rocardières TALMONT	OUI
	MARCEL , Nicole	3 rue pierre duret TALMONT	OUI
Lettre 70	MULLER , Fabienne	63 avenue des sables TALMONT	OUI
	AUGIZEAU , Claude	143 rue de l'abbaye TALMONT	OUI
	VRIGNON , Marcelle	51 rue la casse TALMONT	OUI
	DASILVA , Audrey	815 rte du bois jaulin TALMONT	OUI
	HARINQUET , Monique	12 rue des grèves ST VINCENT SUR JARD	OUI
	RIVGNS , Martine	1827 rue du rosais TALMONT	OUI
	ILLIAOUER , Carole	253 impasse des retours TALMONT	OUI
	DELANNOY , Elizabeth	555 rue du hasard TALMONT	OUI
	LEROUGE , Viviane	TALMONT	OUI
Lettre 71	MILCENT , Marylène	142 impasse de la chenaie TALMONT	OUI
	MILCENT , Jacques	142 impasse de la chenaie TALMONT	OUI
	MONTASSIER , Sylvie	2 impasse des mésanges POIROUX	OUI
	BULTEAU , Bouma	60 rue de la Gde Badinière TALMONT	OUI
	BEAL , André	94 impasse du renclos TALMONT	OUI
	BILLY , Isabelle	8 rue courolle St HILAIRE LA FORET	OUI
	BRAUN , Djik	419 rue des eaux TALMONT	OUI
	BENETEAU , Louis Marie	101 avenue des olympes TALMONT	OUI
	BENETEAU , Annick	101 avenue des olympes TALMONT	OUI
Lettre 72	AUDRAIN , Colette	153 impasse clementière TALMONT	OUI
	GALLERNE , Jacques	63 rue du 8 mai TALMONT	OUI
	TROGER , Frédéric	20 impasse de la rivière TALMONT	OUI
	POIROUD , Annick	483 impasse de l'abbaye TALMONT	OUI
	JOUSSEMENT , Mireille	4 rue des écoliers TALMONT	OUI
	CELLIER , Gilles	60 rue de l'ajonnière POIROUX	OUI
	DOUX , Louissette	356 rue de l'abbaye TALMONT	OUI
	VIAUD , Patricia	580 rue de la caserne TALMONT	OUI
	TISSIER , Christelle	76 rue de la forêt St VINCENT/JARD	OUI
Lettre 73	BELLOUARD , Gérard	30 rue de la doubletière TALMONT	OUI

	PASCAL , Edith	7 rue P.Duret TALMONT	OUI
	ALONZO , J.François	805 avenue des Htes Mers TALMONT	OUI
	LECOMTE , Vincent	60 rue des avocettes TALMONT	OUI
	LARRUE , Philippe	TALMONT	OUI
	GUILLEUX , Eric	TALMONT	OUI
	CIRE , Isabelle	22 rue du vigneau TALMONT	OUI
	BOLAR , Alain	363 rue de l'océan TALMONT	OUI
	LAURENT , Hélène	579 , rue de la girardièrè TALMONT	OUI
Lettre 74	HARDY , Isabelle	TALMONT	OUI
	HARDY , Anaïs	TALMONT	OUI
	COURTOIS , Gilberte	TALMONT	OUI
	L'HARRON , J.Pierre	TALMONT	OUI
	LATOUR , Martine	TALMONT	OUI
	WILHEM , Patrick	TALMONT	OUI
	PELLETIER , Josiane	TALMONT	OUI
	LARRUE , Ludivine	TALMONT	OUI
	AUBRY , Carl .A	TALMONT	OUI
Lettre 75	FESSEAU , Sandrine	180 le gué baritaud POIROUX	OUI
	DUPAS , Claudette	101 av. des sables TALMONT	OUI
	VACHON , Benjamin	31 rue du pigeon TALMONT	OUI
	DEVAUX , Henry	1 rue Clémenceau ANGLES	OUI
	BERNARD , Michel	27 av. Richard cœur de lion TALMONT	OUI
	DINANT , Michel	24 rue de la vallée du robais TALMONT	OUI
	DUPIN , Jérôme	21 rue du bourgneuf POIROUX	OUI
	MICHEL, Annick	14 bis rue du centre TALMONT	OUI
	BONNAMY , Pascale	65 rue du bois grolland TALMONT	OUI
Lettre 76	LAURENT , Charlotte	16 rue des rochers LE BERNARD	OUI
	MORINEAU , April	16 rue des rochers LE BERNARD	OUI
	FERRAND , Françoise	69 rue du pigeon TALMONT	OUI
	PERRIN , Guy	77 , rue de la goëlette TALMONT	OUI
	BUNEL , Patricia	304 rue de la doubletière TALMONT	OUI
	ALONZO , Clara	805 rue des Hautes Mers TALMONT	OUI
	GROSSIN , Jean Paul	41 rue des Brégeons TALMONT	OUI
	PERRIN , Michelle	77 rue de la goëlette TALMONT	OUI

	MOREAU , Franck	3858 rue de la guitière TALMONT	OUI
Lettre 77	BERNARDEAU, Natacha	219 rue du chai TALMONT	OUI
	ROCARD , Régine	789 rue du moulin des landes TALMONT	OUI
	SAUREAU , Jacques	14 , rue cdt charcot JARD SUR MER	OUI
	GUERIN , Xavier	Capitainerie bourgenay TALMONT	OUI
	BERNARD , Maryse	21 allée alouettes LONGEVILLE/MER	OUI
	HERBERT, M.Thérèse	Rue des barges TALMONT	OUI
	JELSCH, Nicolas	6 rue des petites taneries GROSBREUIL	OUI
	LECAMUS , Amélie	61 rue de la tourette TALMONT	OUI
	SAVOY , Vanessa	40, impasse des lavandières TALMONT	OUI
Lettre 78	BOUTTIER, Pierre	95 rue de hasard TALMONT	OUI
	MAUDONNET, Marie	89 impasse de cayola TALMONT	OUI
	BARRA , Simone	49 av des taconnettes TALMONT	OUI
	BELAY , Karine	La villa Georgette TALMONT	OUI
	LEBRUN , Didier	La villa Georgette TALMONT	OUI
	BLAY , Yvon	73 impasse des hardies TALMONT	OUI
	GREAU , Sophie	Les touillères TALMONT	OUI
	LANCO , Véronique	1455 av. de l'atlantique TALMONT	OUI
	ROSSIGNOL , Marjorie	219 rue du chai TALMONT	OUI
Lettre79	LEFEBVRE , Christian	18 rue du mazeau TALMONT	OUI
	LAISNEZ , J.Luc	322 rue de la guittière TALMONT	OUI
	PAOLI , Christine	22 bis des brejeons TALMONT	OUI
	HERBERT , Marie France	31 l'enjoivière JARD SUR MER	OUI
	CHARPENTREAUDaniel	7 rue des tamaris TALMONT	OUI
	LANGLOIS , Nelly	318 rue de la prise landaise TALMONT	OUI
	PERONNET , Martine	214 impasse du verger TALMONT	OUI
	LUCAS , Christophe	12 rue de la manolière POIROUX	OUI
	ROBELIN , Alban	245 rue J.Claude Killy TALMONT	OUI
Lettre 80	CHOPLAIN, Jennifer	1930 la martinière GROSBREUIL	OUI
	TESSIER , Maud	La coudraie SAINTE HERMINE	OUI
	BERTHOME , Jennifer	TALMONT	OUI
	GUYAU, Patrick	146 rue du bois grolland TALMONT	OUI
	JULE , Annick	346 port guittière TALMONT	OUI
	MOINEAU , Laurence	191 rue des gds prés TALMONT	OUI

	POCHET , Eric	3 rue de la source AVRILLE	OUI
	GUILLOTEAU , David	12 ch. De l abiche JARD SUR MER	OUI
	LOUVEAU , Florence	23 av. Général de Gaulle TALMONT	OUI
Lettre 81	CHAIGNEAU , Johanna	38 rue du centre TALMONT	OUI
	MERCEREAU , Nadine	1 rue lafayette LES ESSARTS	OUI
	BIBRON , Anaïs	38 rue du centre TALMONT	OUI
Lettre 82	ARNAUD , Mélinda	145 rue du brandais TALMONT	OUI
Lettre 83	PIQUIN , Béatrice	1295 rue du rosais TALMONT	OUI
	LEFORT , Antony	1295 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre 84	BARBARIT , Manvela	21 rue du brabant TALMONT	OUI
Lettre 85	COUTURIER , Didier	350 chemin du milieu TALMONT	OUI
	FAVREAU , Gabriel	285 rue ilande TALMONT	OUI
	GAUDUCHER , Sandrine	194 , rue des ailes TALMONT	OUI
Lettre 86	ROUSSEL , Laëtitia	19 rue de l'aumonerie TALMONT	OUI
	VAUDRAN , Cécile	19 rue de l'aumonerie TALMONT	OUI
	COFFINIER , Johan	19 rue de l'aumonerie TALMONT	OUI
Lettre 87	ARNAUD, J.L.	145 rue du brandais TALMONT	OUI
	ARNAUD , Laëtitia	145 rue du brandais TALMONT	OUI
Lettre 88	FOUBERT , Elise	18 rue nationale TALMONT	OUI
Lettre 89	BAUDRY , Didier	404 rue des lardries TALMONT	OUI
	CHAIGNEPAIN , Evelyne	187 rue des myositis TALMONT	OUI
	BAUDRY , Alexis	1 rue des meriers OLONNE SUR MER	OUI
	GOUGNARD , Marie	301 rue des ailes TALMONT	OUI
	THIEBOT , Magali	15 ter chemin des riches TALMONT	OUI
	GAUDIN , Sandrine	181 impasse des noisetiers TALMONT	OUI
	GAUDIN , Christophe	181 impasse des noisetiers TALMONT	OUI
Lettre 90	POROCHON , Brice	6 rue des loges VILLEDoux (17)	OUI
Lettre 91	GUIBERT , Mélissa	1 rue de l'océan TALMONT	OUI
Lettre 92	MIOSSEC , Michel	107 impasse des lavandières TALMONT	OUI
Lettre 93	DUCHENE , Delphine	64 chemin du chatenay sorin TALMONT	OUI
Lettre 94	CHAUVIN , Valérie	464 rue du poteau TALMONT	OUI
Lettre 95	GUILLEVIC , Aurélie	41 rue de la métairie TALMONT	OUI
	DENIS , Arnaud	41 rue de la métairie TALMONT	OUI
	DENIS , Romy	41 rue de la métairie TALMONT	OUI

	DENIS , Angèle	41 rue de la métairie TALMONT	OUI
Lettre 96	ROSSIGNOL , Florian	219 rue du chai TALMONT	OUI
Lettre 97	CHAIVE , Alexandre	105 rue de la grande TALMONT	OUI
	CHAIVE , Angélique	105 rue de la grande TALMONT	OUI
	CHAIVE , Emilio	105 rue de la grande TALMONT	OUI
	CHAIVE , Mickaël	105 rue de la grande TALMONT	OUI
	CHAIVE , Bastien	105 rue de la grande TALMONT	OUI
Lettre 98	ROCARD , Vanessa	28 rue de la vinière TALMONT	OUI
	ROCARD , David	28 rue de la vinière TALMONT	OUI
	ROCARD , Mathis	28 rue de la vinière TALMONT	OUI
	ROCARD , Naomie	28 rue de la vinière TALMONT	OUI
Lettre 99	MONTIGNY , Florence	19 rue moulin de la cour TALMONT	OUI
	MONTIGNY , Mickaël	19 rue moulin de la cour TALMONT	OUI
Lettre100	HANNAR , Soraya	450 rue de l'océan TALMONT	OUI
	GUERRY , Emeric	450 rue de l'océan TALMONT	OUI
Lettre101	MORVAN , Aurore	372 avenue de Luçon TALMONT	OUI
Lettre102	MERCIER, Pascale	43 impasse St Henri Dorie TALMONT	OUI
Lettre103	AUGEN , Sandrine	64 rue du paradis TALMONT	OUI
	GUIBERT , Tony	64 rue du paradis TALMONT	OUI
Lettre104	PALLAGE , Catherine	60 avenue de Luçon TALMONT	OUI
Lettre105	BOULINEAU , Christelle	1269 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre106	FROGER , Jean François	2672 route d' Avrillé TALMONT	OUI
	FROGER , Natacha	2672 route d' Avrillé TALMONT	OUI
Lettre107	CRIARD , Isaline	111 chemin du réemetteur TALMONT	OUI
	GROSSIN , Christian	111 chemin du réemetteur TALMONT	OUI
Lettre108	COBERT , Caroline	1457 rue du rosais TALMONT	OUI
	CLEMENT , Antony	1457 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre109	MAGINOT , Anne	360 rue des fagots TALMONT	OUI
	MAGINOT , Frédéric	360 rue des fagots TALMONT	OUI
Lettre110	GRELIER , Allan	1184 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre111	VRIGNON , Marine	60 impasse des landes TALMONT	OUI
	VRIGNON , Hervé	2074 av. de l'atlantique TALMONT	OUI
	DUDIT , Anaïs	258 rue du sorin TALMONT	OUI
	CHEVALIER , Josette	300 rue Aliénor d'Aquitaine TALMONT	OUI

	POIRAUD , Virginie	1 imp. Vasco Gama NIEUL LE DOLENT	OUI
Lettre112	DEAU , Aline	La petite maquinière AVRILLE	OUI
	GIBOUTEAU , Audrey	2 la vinière JARD SUR MER	OUI
	VIERIN , Marie	89 bd des Vendéens LA TRANCHE	OUI
	GAUTREAU , Maryline	La michelière TALMONT	OUI
	ARDOUIN , Isabelle	22 rue du Vigneau TALMONT	OUI
Lettre113	BERTRAND , Allison	188 J.Claude Killy TALMONT	OUI
	PITALIER , Valérie	77 rue des primevères TALMONT	OUI
	JARNY , Yannick	295 rue de la burelière POIROUX	OUI
	CHARPENTREAU , Co	83 impasse du verger TALMONT	OUI
	C ARO , Virginie	8 rue petite bardinière OLONNE/MER	OUI
Lettre114	BLAY , Bernadette	14 avenue des sables TALMONT	OUI
	GILARDEAU , Karine	34 rue des cormiers GROSBREUIL	OUI
	GILARDEAU , Marie A.	336 , place du barillet TALMONT	OUI
	RICHARD , Guylaine	1858 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre115	RETAILLEAU , Annette	100 rue du bois grolland TALMONT	OUI
	GRONDIN , Anne	31 impasse des cygnes TALMONT	OUI
	BIRONNEAU , Lysiane	75 la bittièrre POIROUX	OUI
	GUILBAUD , Anita	23 allée de la gercare SAINTE FOY	OUI
	GROLLEAU , Manuella	141 av. talmont CHATEAU OLONNE	OUI
Lettre116	GATTO , Muriel	201 rue d'ilande TALMONT	OUI
	GATTO , Pierre	201 rue d'ilande TALMONT	OUI
Lettre117	FOURNIER , Cindy	53 impasse dorin TALMONT	OUI
	JAOUEN , Killian	53 impasse dorin TALMONT	OUI
	GARANDEAU , Stevy	22 chemin. De la plaine TALMONT	OUI
	GARANDEAU Catherine	22 chemin. De la plaine TALMONT	OUI
	GARANDEAU , Quentin	22 chemin. De la plaine TALMONT	OUI
Lettre118	COBERT , Caroline	1457 rue du rosais TALMONT	OUI
	CLEMENT , Antony	1457 rue du rosais TALMONT	OUI
Lettre119	MOLLE , JONathan	La buttière TALMONT	OUI
	MOLLE , Marion	La buttière TALMONT	OUI
	POIRAUD , Nathalie	15 rue beauséjour GROSBREUIL	OUI
	POIRAUD , Chloe	1460 la primaudière GROSBREUIL	OUI
	PROUTEAU , Jérémie	1460 la primaudière GROSBREUIL	OUI

	MOLLE , Annick	4681 les boucheries GROSBREUIL	OUI
	MOLLE , Yann	4681 les boucheries GROSBREUIL	OUI
Lettre120	BOURY , Stéphanie	24 impasse des minées TALMONT	OUI
	BOURY, Nicolas	24 impasse des minées TALMONT	OUI
Lettre121	DEQUIN , Ludivine	57 place du payet TALMONT	OUI
Lettre122	JUBEAU , Thierry	19 chemin de la plaine TALMONT	OUI
	JUBEAU , Magali	19 chemin de la plaine TALMONT	OUI
Lettre123	GUERE , Catherine	117 rue du rosais TALMONT	OUI
	GUERE , André	59 rue petit paris CHATEAU OLONNE	OUI
	GUERE, Claudette	59 rue petit paris CHATEAU OLONNE	OUI
	CADOUOT , Claire	La garde LE POIROUX	OUI
	COUTANT , Xavier	TALMONT	OUI
Lettre124	MARCHAND , Harmonie	50 rue J.Claude Killy TALMONT	OUI
	CATHALA , Alexandre	50 rue J.Claude Killy TALMONT	OUI
	VANNIER , Justine	38 rte des sables MAGNILS REGNIERS	OUI
Lettre125	BLONDIN , Régine	401 rue d'ilande TALMONT	OUI
	BLONDIN , Bernard	401 rue d'ilande TALMONT	OUI
	DASILVA , Marcel	23 rue du salineau TALMONT	OUI
„	VIINCENOT , Sylvie	49 rue d'ilande TALMONT	OUI
	VINCENOT , Gérard	49 rue d'ilande TALMONT	OUI
	JOBARD , Joël	72 , rue des salines TALMONT	OUI
Lettre126	VIAUD Boris	419 rue d'ilande TALMONT	OUI
	GAUVRIT , Mélanie	570 rue dr'ilande TALMONT	OUI
	BOURON , Nathalie	9 rue de l'océan TALMONT	OUI
	GAUTREAU , J.Pierre	462 rue d 'ilande TALMONT	OUI
	VAGNER , Claude	425 rue d'ilande TALMONT	OUI
Lettre127	REYNAUD , Pascal	620 rue de la caserne TALMONT	OUI
	REYNAUD , Sévrine	502 rue de l'ilande TALMONT	OUI
	FORT , Mathieu	63 rue de la crise TALMONT	OUI
	FORT , Elodie	630 rue de la caserne TALMONT	OUI
Lettre128	LEGOYAT , Aurélie	1 rue du château TALMONT	OUI
Lettre129	BOUDEAU , Coralie	640 rue de la caserne TALMONT	OUI
	BOUDEAU , Nicolas	640 rue de la caserne TALMONT	OUI
	RAYNAUD , Corinne	620 rue de la caserne TALMONT	OUI

Lettre130	CHOPIN , Guylaine	177 rue de la sornière TALMONT	OUI
	CHOPIN , Bernard	177 rue de la sornière TALMONT	OUI
	CHOPIN , Fabien	69 impasse de la gibretière TALMONT	OUI
	PALLEREAU , Julie	69 impasse de la gibretière TALMONT	OUI
Lettre131	PALLAGET , Loïc	60 avenue de Luçon TALMONT	OUI
Lettre132	GOULPEAU , Estelle	87 rue du Pré réault TALMONT	OUI
	REBUT , Sylvain	87 rue du Pré réault TALMONT	OUI
	GOULPEAU , Catherine	Le bois marie TALMONT	OUI
	GOULPEAU , René	Le bois marie TALMONT	OUI
	GOULPEAU , Mélanie	345 rue de l'océan TALMONT	OUI
	RABOTIN , Guillaume	345 rue de l'océan TALMONT	OUI
Lettre133	POIRAUD , Maxime	4174 rte du point du jour GROSBREUIL	OUI
	MARTINEAU , Naël	127 allée du plein air SAINTE FOY	OUI
	VASSEUR , Elodie	1 ave. Pierre de Coubertin TALMONT	OUI
	SIMON , Christophe	49 avenue des sables TALMONT	OUI
	LAURENT , François	335 allée des étangs SAINTE FOY	OUI
	ROBERT , Théo	13 bis rue nationale TALMONT	OUI
	BOURASSEAU , Guy	139 , rue des vacances TALMONT	OUI
	LANDREAU , Eric	61 impasse des lardries TALMONT	OUI
Lettre134	ROLAND , Sébastien	La gilbertière POIROUX	OUI
	FONTAINE , Julien	81 rue des charmilles POIROUX	OUI
	VALERE , Elisa	470 rue du bois saulin TALMONT	OUI
	BARDIN , David	242 rue des ailes TALMONT	OUI
	CHEVALLEREAU , Olive	71 avenue du 8 mai TALMONT	OUI
	HOUDET , Léa	15 rue de la potence TALMONT	OUI
	MICOSSEC , Maxence	224 rue de la trémie TALMONT	OUI
	FRANC , Léo	Rue du porteau TALMONT	OUI
	BAUDRY , Alexis	1 rue des meuniers OLONNE SUR MER	OUI
Lettre135	DESCOUCS , Béatrice	6 imp. petit patis BEAULIEU/ROCHE	OUI
	ROUSSEAU , Arthur	308 puy Charpentier BEAULIEU/ROCHE	OUI
	BAROTIN , Clément	19 rue pinier SAINT HILAIRE FORET	OUI
	LANDREAU , Claudie	231 rue du soleil levant TALMONT	OUI
	LANDREAU , Michel	231 rue du soleil levant TALMONT	OUI
	LANDREAU , Sarah	61 impasse des lardeies TALMONT	OUI

Lettre136	GUILBAUD , Geoffroy	24 rue des bregeons TALMONT	OUI
	GUILBAUD , Anaïs	24 rue des bregeons TALMONT	OUI
	PIZALLO , Valère	19 rue des bregeons TALMONT	OUI
	METHIVIER , Martre	26 rue des bregeons TALMONT	OUI
	GENS , Juliette	43 rue Paul Baudry LES SABLES	OUI
	LAURENT , Mellwin	110 la belle entreprise TALMONT	OUI
	ARNAUD , Mario	OLONNE SUR MER	OUI
	BLANCHARD , Frédéric	OLONNE SUR MER	OUI
	ARNAUD , Jacques	OLONNE SUR MER	OUI
	GUILBAUD , Thierry	OLONNE SUR MER	OUI
Lettre137	CHOPIN , Béatrice	19 avenue des sables TALMONT	OUI
	DESLANDES J.François	19 avenue des sables TALMONT	OUI
Lettre138	BOURON , Delphine	442 rue de l'ilede TALMONT	OUI
	BOURON , Jérôme	442 rue de l'ilede TALMONT	OUI
	LESZAUX , Hervé	70 impasse de la meule TALMONT	OUI
	TESTRFHOU , J.Claude	39 rue des granges TALMONT	OUI
	TRICHET , Colette	39 rue des granges TALMONT	OUI
Lettre139	MASSON , Sandra	77 impasse du vallon TALMONT	OUI
	MASSON , Franck	77 impasse du vallon TALMONT	OUI
Lettre140	DAVIOT , Céline	31 rue des coquelicots TALMONT	OUI
	DAVIOT , Frédéric	31 rue des coquelicots TALMONT	OUI
	SUZAINÉ , Cédric	3 rue colette LA CHAPELLE ACHARD	OUI
	CHUSSEAU , Vanessa	365 rue de la burelière POIROUX	OUI
	QUAIREAU , Nicolas	7 rue des ardennes NIEUL LE DOLENT	OUI
	TORTEREAU , Alexandre	5 B rue des demoiselles TALMONT	OUI
Lettre141	RAMBAUD , Virginie	7 rue s boutons d'or ST VINCENT/JARD	OUI
	BUREAU , Tony	402 impasse des pictons TALMONT	OUI
	DALMOLIN , Fany	78 av. de la forêt ST VINCENT/JARD	OUI
	GUERIN A .sophie	10 rue du guichet LES HERBIERS	OUI
	MARCHAND , Caroline	6 moulin St GEORGES POINTINDOUX	OUI
Lettre142	MOTILLON , Stéphanie	311 , rue de la caserne TALMONT	OUI
	MOTILLON , Fabien	311 , rue de la caserne TALMONT	OUI
	MOTILLON dominique	113 impasse des rocardières TALMONT	OUI
	MOTILLON , Pascal	113 impasse des rocardières TALMONT	OUI

Lettre143	BERRUGA , Karine	463 avenue de Luçon TALMONT	OUI
	BERRUGA , Christophe	463 avenue de Luçon TALMONT	OUI

Le 14 février 2017 : (sur le registre)

Monsieur et Madame PERRAUX , 19 rue de la tourette à TALMONT écrivent :

Nous nous sommes installés à Talmont Saint Hilaire , principalement par rapport à l'annonce de la construction d'un collège , car Madame est professeur d'espagnol en collège et actuellement est obligée de faire 1 heure de route en voiture pour aller travailler (titulaire du poste) . Nos projets tant professionnels que personnels se centraient donc sur cette ville . De plus nous avons un enfant scolarisé en primaire et un enfant à naître et nous connaissons par témoignages les contraintes des transports scolaires actuels pour les collégiens se rendant dans les collèges alentour (beaucoup de temps de trajet , temps perdu pour le sommeil et les devoirs c'est donc fatigue qui s 'accumule) .

La construction du collège serait donc un avantage pour nous tant pour les enfants que les parents .

Le 17 février 2017 : (sur le registre)

Madame QUINTARD , Sylvie , 17 avenue des sables à TALMONT SAINT HILAIRE , mentionne : habitant à TALMONT , mère d'un enfants de 5 ans , je compte réellement sur un collège à Talmont .

Madame NICOLLEAU , Isabelle , 220 , rue du chai à Talmont Saint Hilaire .

Habitant à Talmont , depuis 21 ans , j'ai élevé mes deux enfants sur cette commune . J'ai adhéré à l'association pour le collège alors qu'ils étaient en maternelle , espérant qu'ils pourraient profiter d'une structure de proximité , e qui n'a pas été le cas . Mais je continue de me mobiliser pour ce projet , afin que les enfants de Talmont ne subissent plus les heures de trajet qu'ils connaissent actuellement , pour certains habitant notamment au village de la guittière.

Ils doivent partir aux alentours de 7 heures du matin pour un retour entre 18 heures 30 – 19 heures .

Quel adulte accepterait de tels horaires , avec en plus un temps après à consacrer aux devoirs . Je pense qu'il est temps que ma commune se dote d'un collège et cela aurait dû être fait avant .

J'ai vécu comme une véritable trahison le volte face du conseil départemental qui avait programmé ce collège en quatrième position et qui l'a déprogrammé par la suite . Je pense qu'on nous a roulé dans la farine et je souhaite me mobiliser au côté de l'association pour un collège à Talmont , pour l'obtenir à tout prix dans l'intérêt des enfants à venir t pour moins de transport et donc moins de fatigue et moins de pollution .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Le 18 février 2017 :

Dans le registre se trouvent 9 lettres , portant 29 noms et signatures :

lettre144	FAVREAU , Isabelle	104 , impasse du barillet TALMONT	OUI
	GUILLET , Béatrice	741 rue vanneaux TALMONT	OUI
	MACE , Elisabeth	20 rue des bouchères TALMONT	OUI
	JAMAIN , Nicole	564 guittière TALMONT	OUI
	BOUDEAU , Martine	186 impasse de la houlette TALMONT	OUI
Lettre145	PAOUTOFF , Christelle	La marzelle TALMONT	OUI
Lettre146	FORESTIER , Marina	20 impasse de la victorieuse TALMONT	OUI
	MAUDET , Mickaël	20 Impasse de la victorieuse TALMONT	OUI
Lettre147	GONNORD , Guillaume	2343 rue du rosais TALMONT	OUI
	GONNORD , Patricia	2343 rue du rosais TALMONT	OUI
lettre148	GUILLOMNEAU, Maryse	4021 les alouettes GROSBREUIL	OUI
	FERRE , Thomas	450 chemin du milieu TALMONT	OUI
	GUILLOMNEAU , Marjo	94 impasse des jarries TALMONT	OUI
	GUILLOMNEAU , Yvon	94 impasse des jarries TALMONT	OUI
	CHAUVIN , Julien	273 rue de la burelière TALMONT	OUI
	MICHEL , Corinne	287 rue de la giraudière TALMONT	OUI
Lettre149	ROZO , Marie-line	2 rue de la potence TALMONT	OUI
	GHERBI , Jérôme	2 rue de la potence TALMONT	OUI
Lettre150	LEBIHAN , Jonathan	56 bis avenue des Sables TALMONT	OUI
	DEVRIES , Astrid	56 bis avenue des Sables TALMONT	OUI
Lettre151	DESCHAMPS , Joseph	208 rue des cedrats TALMONT	OUI
	LANCHEC , Béatrice	213 rue des cédrats TALMONT	OUI
	DOGUE , Sabin	286 , rue de l'océan TALMONT	OUI
	AVRINE , Roland	262 rue de l'océan TALMONT	OUI
	AVRINE , Marie France	262 , rue de l'océan TALMONT	OUI
	BAQUIGNON , Clément	197 rue des cédrats TALMONT	OUI
	BOUHIER , Nelly	43 rue des brégeons TALMONT	OUI
Lettre152	NEVEU , Emmanuelle	42 rue des embardières TALMONT	OUI
	NEVEU , Florian	42 rue des embradières TALMONT	OUI

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

le 18 février 2017 : (dans le registre)

Monsieur GAUTREAU , Jacques , 13 rue des écoliers à TALMONT .
 J'ai vendu un terrain à la commune pour la construction d'un collège .
 J'espère que ce projet se réalisera rapidement .

Madame Roseline VERHULST , 25 avenue des sports à TALMONT , mentionne :
 Lors de l'achat de notre maison , nous nous étions informés des infrastructures de la commune et avons pris connaissance de la création très prochaine d'un collège , argument qui nous avait fait choisir ce lieu .

Nous soutenons ce projet et les familles qui comme nous attendions cette construction .
 Il nous paraît inconcevable qu'une commune de plus de 7000 habitants n'ait pas son propre collège et il en va de l'avenir de la jeunesse de notre commune .

(un document portant 2 signatures Lydie et Philippe GUILLOTEAU , 196 rue de la vallée du rosais à Talmont Saint Hilaire , non comptabilisé : hors délai mairie : 20 février 2017)

RECAPITULATIF PETITION par COMMUNES :

Périmètre du collège :

	TALMONT	GROSBREUIL	POIROUX	St HILAIRE	St VINCENT	JARD	AVRILLE
SIGNATURES	586	24	32	8	11	20	16

Périmètre rapproché du futur collège dans communautés de communes :

	LONGEVILLE	LE BERNARD	MOUTIERS	ST AVAUGOURD	ANGLES
SIGNATURES	1	4	1	1	1

Périmètre rapproché du futur collège hors communauté de communes :

Inscriptions ont été mentionnées au registre d'enquête publique	Ste FOY	OLONNE	CHATEAU	Les SABLES	HORS SECTEUR
SIGNATURES	12	9	7	2	21

ANALYSE DES RESULTATS :

Sur les 757 noms , 756 ont été retenues (une signature manquante) .

77 ,51 °/° émanent de TALMONT SAINT HILAIRE (554/723)

14,66 °/° émanent des communes intéressés par le projet dans le périmètre du collège (111/757)

07,83 °/° émanent de communes intéressées par le projet à proximité . (51/757) .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Bilan de l'enquête publique :

Ce sont donc 18 personnes qui se sont présentées durant les cinq permanences voulues par la commune .

9 inscriptions ont été mentionnées au registre d'enquête publique .

152 lettres qui ont réunis 756 signatures ont été remises au commissaire enquêteur , à partir d'un texte rédigé par l'association : *un collège pour tous à Talmont Saint Hilaire* .

Les personnes qui se sont présentées à l'enquête , voulaient se faire expliquer le dossier par le commissaire enquêteur , sans pour autant , consigner leurs observations au registre .

Les inscriptions sur le registre ou les courriers reçus , sont unanimes à vouloir un collège à Talmont Saint Hilaire .

Les signataires militent depuis 15 ans , près d'une association : *un collège pour tous à Saint Hilaire de Talmont* .

Les principales revendications portent sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux en insistant :

- sur un recensement potentiel de 400 élèves sur le Talmondais ,
- sur un transport d'1h30/jour , qui entraîne la fatigue et accroît le risque d'échec scolaire
- sur la disponibilité des terrains avec déjà les équipements sportifs indispensables .

L'accent est porté sur la réduction des temps de transport , l'amélioration de la qualité de la vie des enfants et la qualité environnementale (réduction de la pollution due à la diminution des transports) .

La mobilisation n'est pas qu'au stade de l'enquête , de nombreuses inscriptions et banderoles traitent de la nécessité d'un collège à Talmont .

Dans les inscriptions portées sur le registre elles reprennent en partie les arguments des lettres signataires , avec quelques variantes :

- demande d'appui de la communauté de communes pour faire avancer le projet ;
- interrogation sur la sortie du collège ;
- une hypothèse à 525 élèves pour le collège au lieu des 400 annoncés ;
- une impression d'avoir été roulé dans la farine par le conseil départemental et une véritable trahison de sa part .

C'est donc l'unanimité sur l'intérêt général du projet si l'on compare les résultats du dossier d'enquête (collégiens scolarisés dans le périmètre du Talmondais) et les signatures de l'enquête publique on retrouve une certaine cohérence .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Un second tableau permet de mieux appréhender la cohérence des avis du public .

Si l'on compare les résultats du dossier d'enquête et les besoins exprimés par les courriers reçus :

	Talmont	Avrillé	Jard	Poiroux	longeville	St Hilaire	St Vincent
Scolarisés en collège extérieur	188	29	18	20	46	11	21
Enquête publique signatures	554	16	20	32	1	8	11

La commune de Grosbreuil , de proximité immédiate , pourrait rejoindre le collège de Talmont , c'est tout du moins le vœu exprimé par 23 signatures .

Toujours dans le cadre de l'intérêt général du projet de collège , chaque foyer talmondais a reçu le bulletin municipal de 2017 et l'on y trouve à la page 10, l'encart suivant :

Toute l'équipe municipale reste mobilisée aux côtés de la population pour que le département réintègre dans le plan collèges 2010 – 2019 , la construction d'un collège public à Talmont Saint Hilaire .
Une résolution a même été adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal de mai dernier , demandant au département d'engager rapidement la procédure du concours d'architectes , conduisant à la réalisation des travaux : la réalisation du collège dans le respect des délais d'une impérieuse nécessité .
- Pour des raisons d'urgence et de sécurité pour les enfants , pour qui les transports scolaires sont une contrainte quotidienne ne leur permettant pas d'étudier dans les meilleures conditions ;
- pour des raisons d'aménagement et d'équité entre les territoires . L'absence de collège fragilise le développement de notre commune et notre volonté d'accueillir des jeunes familles ;
- pour des raisons de crédibilité de la parole donnée , dans un domaine de compétence qui incombe au conseil départemental .

Par contre sur la mise en compatibilité du PLU , le public ne s'est pas prononcé , il a cependant reconnu l'amélioration de la qualité environnementale , par une baisse de la pollution qui serait due à la réduction des transports ;

Sur ce second point de l'enquête qui est la mise en compatibilité du PLU , malgré les modifications apportées au dossier après l'avis de la MRAe (2016-2020 du 21 septembre 2016) , je considère que trois points méritent être éclaircis par le porteur du projet :

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Première question :

Le site du court manteau , préalablement choisi , puis abandonné , il est demandé de le rendre inconstructible et de renvoyer toutes modifications des équilibres généraux du PLU à une éventuelle procédure de révision .

Deuxième question :

Si l'accès au site des Ribandeaux ne cause pas de problèmes , la sortie paraît plus compliquée , compte tenu de l'affluence pendant un délai court (ramassage scolaire ...)

Troisième question :

sur le volet paysager .

Aux questions posées , dans son mémoire en réponse , Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes le 28 février 2017:

Première question :

La commune mène actuellement une étude de programmation sur le secteur du court manteau afin de déterminer la faisabilité d'une opération à vocation d'habitat répondant aux enjeux de mixité sociale et générationnelle , de densité , de qualité architecturale , urbanistique et paysagère et de maîtrise et d'optimisation des extensions urbaines . La commune souhaite donc se donner le temps de la réflexion sur la définition et la faisabilité d'un programme adapté à ce secteur . Concernant cette enquête , il convient d'observer que la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet ne porte que sur le seul objet d'implantation d'un collège aux Ribandeaux . En outre l'emplacement initial réservé pour le collège au Cour Manteau est supprimé.

Deuxième question :

Il convient d'observer qu'actuellement , lors des compétitions sportives ou des manifestations culturelles et rassemblements divers aux salles municipales des Ribandeaux les circulations se font sans difficultés majeures . Il apparaît effectivement opportun d'être vigilant quant à la sécurité des différents modes de transports et notamment des véhicules particuliers et des bus scolaires aux heures de sortie du collège . Si cela s'avérait nécessaire des aménagements spécifiques devraient être envisagés .

Troisième question :

Le dossier soumis à enquête publique a été complété à ce sujet . Il peut être précisé que les plantations existantes pourront être dans la mesure du possible conservées et que celles supprimées seront remplacées . Le bâtiment du collège sera conçu dans l'optique d'une relation harmonieuse avec son environnement immédiat ;

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Conclusion partielle des avis du public et des PPA – observations du CE ;

Le dossier initial a été revu , complété , suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire (MRAe).

Il a donc été mis à la disposition du public où les craintes éventuelles dans le domaine environnementale étaient dissipées .

De plus la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F.) avait émis un avis favorable au projet PPA ;

A l'examen des résultats de la consultation :

152 lettres portant 756 signatures , 9 inscriptions au registre et 18 personnes ayant rencontré le C.E. On pourrait dire qu'il y a eu une bonne affluence .

Une analyse plus approfondie de ces résultats fait apparaître que seul l'intérêt général de l'opération d'aménagement aux Ribandeaux entraîne l'unanimité (aucun avis défavorable) .

Par contre la mise en compatibilité du PLU de la commune de Talmont Saint Hilaire , par déclaration de projet de collège n'a pas été abordée et dans l'aspect environnementale , une timide approche de la réduction de la pollution par la diminution du temps de transport et des distances parcourues a été envisagées .

Les interrogations de la MRAe et les constatations du commissaire enquêteur ont conduit cependant à interroger Monsieur le Maire pour obtenir des compléments d'informations et des certitudes , notamment sur trois points .

La fin de l'enquête a été effective le samedi 18 février 2017 à 12 heures (dernière permanence) , le registre a été clôturé et les dossiers récupérés .

Conformément à l'article 6 de l'arrêté SU 06/2016 en date du 12 décembre 2016 de la mairie de Talmont Saint Hilaire , le 20 février 2017, le procès verbal de synthèse est notifié à Monsieur le maire , pour lui communiquer les résultats de l'enquête et lui faire savoir qu'il a un délai de 15 jours , pour produire des observations éventuelles dans un mémoire en réponse , notamment concernant les trois questions posées par le commissaire enquêteur .

Un mémoire en réponse nous est communiqué le 28 février 2017 , répondant à mes attentes .

Fait et clos à Saint Jean de Monts le 1 mars 2017 .

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux ;

et à la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de :

TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée)

par déclaration de projet de collège .

CONCLUSIONS - AVIS

Du commissaire enquêteur.

Enquête : du lundi 16 janvier 2016 à 8 heures ;
au samedi 18 février 2017 à 12 heures .

Commissaire titulaire : Gérard ROCHEREAU.

Commissaire suppléant : Claude GRELIER .

Destinataires :

Monsieur le Président du tribunal administratif de NANTES.

Monsieur le Maire de la commune de Talmont Saint Hilaire (Vendée) .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE – ENQUETEUR :

Le conseil départemental de la Vendée a envisagé en 2014 , d'implanter un collège sur le territoire de la commune de Talmont Saint Hilaire (Vendée) .

En 2012 , la commune de Talmont Saint Hilaire , lors de l'approbation de son PLU , avait déjà réservé un emplacement de 5,3 hectares , dans le secteur du court manteau, y voyant comme avantages :

- la voie de contournement au sud de l'agglomération ;
- la proximité du CD 949 avec un giratoire , facilitant ainsi l'accès ;
- le développement de ce secteur .

Le plan d'aménagement et de développement durable justifiait ce projet de collège , par une croissance continue de la population , ce qui perdure aujourd'hui .

Aux termes d'une prospection et d'une réflexion , le conseil départemental de la Vendée a abandonné la réalisation du collège au court manteau pour l'envisager aux Ribandeaux , en expliquant son choix :

- proximité d'équipements sportifs existants (salle de sports et terrains ..) ;
- possibilité de mutualisation des stationnements déjà réalisés ;
- consommation d'espaces agricoles revue à la baisse (2 ha au lieu de 5,3 hectares) ;
- bretelle d'accès existante ;
- proximité d'écoles , secteur de la métairie .

Pour opérer ce changement de choix , il est donc nécessaire de modifier les différentes pièces du PLU , compte tenu que le secteur choisi est en zone agricole inconstructible .

- Plan aménagement développement durable ;
- règlement du PLU ;
- droit de préemption urbain .

Pour le choix initial du court manteau qui était en emplacement réservé , il devra être supprimé et une étude ultérieure pourra être prescrite , afin de modifier son appellation au PLU .

Devant l'enjeu du collège , sur la commune , par délibération , le conseil municipal de Talmont Saint Hilaire , le 15 décembre 2015 a prescrit la mise en œuvre d'une :

- déclaration de projet de réalisation d'un collège dans le secteur des Ribandeaux ;
- mise en comptabilité du PLU de la commune .

L'enquête publique se doit également de démontrer , l'intérêt général de l'opération d'aménagement du collège .

Le secteur de Court Manteau étant abandonné et le choix du secteur des Ribandeaux étant arrêté , il paraît judicieux de présenter un tableau des deux secteurs avec les avantages et inconvénients et les modifications à apporter .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Secteur des Ribandeaux .	Secteur du court – Manteau .
<p>2014 : choix du conseil départemental d'implanter un collège , en raison des évolutions démographiques (2 °/° chaque année depuis 1980) et scolaires (333 élèves sur le canton) .</p> <p>DEFAVORABLE : inscrit au PLU : AI (Agricole inconstructible)</p>	<p>2012 : élaboration du P.L.U. Périmètre délimité par la voie de contournement au sud . Réservation d'un emplacement réservé pour le collège . P.A.D.D. Disait : <i>la création de nouveaux équipements répondant à une population en croissance continue : un des objectifs de la population Talmondaise (projet de collège) Une attention particulière sera portée à la question de la localisation de ces nouveaux équipements , de manière à en faciliter l'accessibilité à organiser un véritable maillage .</i> FAVORABLE / 1 A U I</p>
<p>Pourquoi ce choix ?</p> <p>- Cohérence avec les équipements existants sur le secteur . (Salle de sports , terrains de sports , parkings , voie de contournement , proximité école primaire au sein de la ZAC des minées avec son développement en zones d'habitations) . - Proximité centre ville . FAVORABLE</p>	<p>A créer sur ce secteur :</p> <p>- équivalent de 251 places de parkings . - Accès aux équipements (3kms)</p> <p>DEFAVORABLE</p>
<p>Superficie utilisée :</p> <p>2 hectares . FAVORABLE : unanimité des PPA , moindre consommation des espaces agricoles .</p>	<p>Superficie utilisée :</p> <p>5,3 hectares . DEFAVORABLE : consommation presque triplée d'espaces agricoles .</p>
<p>Accès :</p> <p>La bretelle d'accès est existante (aménagements spécifiques pour la sortie)</p>	<p>Accès :</p> <p>Proximité du CD 949 et présence d'un giratoire . (aménagement spécifique de la rue du 8 mai)</p>

Secteur des Ribandeaux	Secteur du court manteau
<ul style="list-style-type: none"> - modification du zonage - modification du PADD - modification du droit de préemption urbain - adaptation du règlement de la zone UL <p><i>IL faut donc passer d'une vocation agricole vers une vocation d'équipements et de loisirs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - modification du zonage ! - suppression de l'emplacement réservé . <p><i>Devenir de ce secteur : il paraît prématuré de modifier ce secteur en secteur habitat , sans avoir analysé les données de mixité sociale , de densité , de qualité des formes urbaines et de valorisation des entrées de ville .</i></p>

Maintenant que le secteur est défini il convient d'analyser la faisabilité du projet en tenant compte de l'évaluation environnementale et de l'intérêt général de l'opération d'aménagement du collège .

La population de la commune de Talmont Saint Hilaire , a une croissance permanente annuelle estimée à 2 ‰ (recensement 2012 : 7259 , estimation 2017 : 7800 habitants) .

La communauté de communes qui comptait 20136 habitants pour 9 communes à la date de réalisation du dossier , vient de passer au 1 janvier 2017 à 20 communes pour 32498 habitants , là encore la croissance annuelle est de 2,1 ‰ .

Le collège projeté serait pour 400 élèves , extensible à 600 et comporterait au départ 3 logements de fonction .

Un calcul sur l'hypothèse de l'aire de recrutement du futur collège a été réalisé et donne les chiffres suivants :

2017 = 410 élèves - 2018 = 399 élèves - 2019 = 406 élèves .

La définition de l'aire de recrutement définitif , sera établie par le Département de la Vendée en fonction des effectifs prévisionnels .

Les chiffres cités ci-dessus sont vraiment des hypothèses de travail .

Actuellement la distance moyenne parcourue par les élèves se rendant au collège des Moutiers les Mauxfaits (Corentin Riou) est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

	Avrillé	Jard	Poiroux	Longeville	St Hilaire	St Vincent	Talmon	TOTAL
Nbre élèves transportés	29	18	20	46	11	21	188	333

Distance actuelle	7,01	16,5	12,09	12,28	10,14	14,77	11,54	11,71 moyenne
Distance future	9,63	6,47	9	14,53	9,03	7,96	3,64	6,59 moyenne

La réduction moyenne serait de 45°/° de la distance entre le point d'arrêt des transports scolaires et le collège envisagé à Talmont Saint Hilaire .

Le temps de transport serait donc aussi diminué .

Un autre avantage est à ajouter dans le choix des Ribandeaux , c'est que les terrains sont tous la propriété de la commune de Talmont Saint Hilaire . (2 hectares) .

Conformément au décret : 2091-995 du 23 août 2012 , une évaluation environnementale a été nécessaire et il en ressort les points suivants :

Le projet s'étend sur environ 2 hectares .

La plus grande parcelle est une parcelle agricole entourée de haies bocagères ;

Le chemin qui longe le site est également bordé de haies .

Le site est concerné par le bassin versant du ruisseau du Payré , mais aucun cours d'eau n'a été recensé .

La proximité d'un bassin de rétention pour la régulation des eaux pluviales est sous dimensionné , pour traiter celles du futur collège .

Des éléments paysagers de qualité seront à protéger , notamment la vue sur le château et le clocher de Talmont Saint Hilaire , mais aussi le jardin des Ribandeaux situé à proximité , la piste cyclable et un petit patrimoine bâti en friches .

En limite d'un site inscrit naturel : marais et village du Veillon , ces aspects environnementaux ne devront pas être négligés .

Il en sera de même pour les sites Natura 2000 (marais de Talmont et zones littorales) et ZNIEFF (bois et dunes du Veillon , marais de la Guittière) .

Bien que non concerné (hors périmètre) , le site des Ribandeaux de part sa proximité immédiate , il faudra inclure le traitement des lisières paysagères et la conservation des éléments bocagers , car les enjeux paysagers et écologiques sont forts .

Les risques naturels et technologiques répertoriés au DDRM 85, orientent la prévention sur la sismicité modérée et les transports de matières dangereuses compte tenu de la proximité de la déviation D 949 .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Des mesures d'évitement , de réduction et compensatoires sont à mettre en place et dans les obligations on note :

- **traitement des eaux pluviales par un dispositif de rétention , infiltration, ainsi qu'un ouvrage de dépollution des eaux pluviales .**
- **Hauteur du collège à R+1 pour une modification minimale et mesurée des paysages**
- **Conservation des plantations existantes et remplacement de celles supprimées (haies bocagères)**

Il y aura peu d'incidences en matière de pollution , de déchets et de nuisances diverses et des panneaux de signalisation et d'information pourront être mis en place à titre préventif .

Ces prescriptions vont dans le sens du PLU concernant le règlement de la zone UL notamment les articles UL3 - UL 13 .

Le dossier initial proposé à l'enquête publique , comportait quelques imprécisions , qui ont été complétées en partie après consultation des Personnes Publiques Associées et de leurs avis , notamment la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de La Loire (M.R.A.e) et la Commission Départementale Préservation Espaces Naturels Agricoles et Forestiers . (C.D.P.E.N.A.F.)

Le tableau ci-dessous permet mieux de comprendre le complément d'études , qui a permis de fournir un dossier plus étoffé et compréhensible pour le public .

Avis autorité environnementale (étude à partir dossier initial)	Réponse du porteur du projet . (ajouts au dossier initial)
L'indication d'une absence d'incidence sur le site Natura 2000 voisin , n'est assise sur aucune description des espèces et des habitats naturels qui ont justifié sa désignation , ni du fonctionnement de ce dernier . Le dossier aurait dû analyser les impacts possibles , directs et indirects , à court et plus long terme , de la construction d'un collège au voisinage du site Natura 2000 .	<i>L'animatrice Natura 2000 a été contactée pour pouvoir compléter l'ensemble des parties du rapport concernant le site Natura 2000 . Le DOCOB de la ZSC a été utilisé pour compléter les informations sur les espèces et habitats du site Natura 2000 .</i>
Les impacts de cette mise en comptabilité dépendront également du règlement de la zone UL . Or les motifs des règles applicables ne sont pas explicités (exemple de la hauteur maximum des bâtiments)	<i>Les articles du règlement de la zone UL ayant un impact sur le projet d'un point de vue environnemental ou paysager ont été intégrés au tableau des incidences et mesures d'évitement , de réduction et de compensation .</i>
Le dossier indique sans autre précision qu'il est à proximité du marais brûlé (2m d'altitude , inventorié en ZNIEFF de type 1 et d'un site Natura 2000 .)	<i>Le terme de proximité a été explicité dans la partie de présentation de l'état initial de l'environnement du site (milieux naturels) .</i>

Les indicateurs de suivi retenus apparaissent également quelque peu déconnectés de l'analyse des impacts .	<i>Les indicateurs de suivi ont été repris et ré expliqués en détaillant la thématique concernée ainsi que l'unité de mesure des indicateurs .</i>
Il aurait notamment été important que soient rappelées les raisons du choix opéré dans le PLU de 2012 , en termes de localisation et de dimensionnement de l'emplacement réservé pour le collège (y compris les raisons pour lesquelles le secteur des Ribandeaux n'avait pas été approprié à cette époque)	<i>Ce secteur avait été choisi à l'époque pour sa proximité avec la RD 949 et la présence d'un giratoire au Nord qui en permettait l'accès . Il s'agissait également d'un projet politique , visant à développer cette partie de la commune . Les avantages du secteur des Ribandeaux ont fait changer l'avis de la commune . La localisation à proximité d'équipements sportifs et publics ont été déterminants dans le choix y compris les parkings .</i>
Le dossier ne justifie pas clairement le choix de retenir , au sein de l'enveloppe disponible au sud ouest du bourg , les parcelles ZX 21 – 22 et 25 plutôt que des parcelles voisines .	<i>Le choix des parcelles est justifié par la proximité immédiate de la salle omnisports et les parkings , limitant au maximum les linéaires de voiries et de réseaux .</i>
Le dossier n'explique pas par exemple , comment la mise en comptabilité du PLU s'articule avec le Schéma régional des continuités écologiques (SRCE) adopté le 30 octobre 2015 et le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) 2016 – 2021 approuvé le 18 novembre 2015 .	<i>Le dossier a été complété et précisé , la prise en compte du SRCE Pays de la Loire , la comptabilité avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Auzance Vertonne , les cours côtiers et la loi littoral . .</i>
D'un point de vue formel , le rapport environnemental aurait dû comporter un résumé non technique , ayant vocation à en faciliter l'appréhension par le public .	<i>Un résumé non technique a été rajouté au dossier , pour une meilleure compréhension par le public . (pages 52 à 60) .</i>
La MRAe recommande que les éléments de projet relatifs aux circulations soient précisés avant l'enquête publique , tant pour permettre aux riverains de mesurer l'acceptabilité du projet que pour évaluer les aménagements connexes éventuellement rendus nécessaires .	<i>Un accès direct pourra se faire depuis la voie de contournement (CD 949) , par l'avenue des sports , la rue et le chemin des ribandeaux Un problème se posera concernant les flux sortants (risque d'embouteillage) .</i>
Le dossier présente des prises de vue du site et de ses abords , mais celles – ci ne suffisent pas à évaluer l'impact paysager du projet , en l'absence notamment de localisation des cônes de vue mentionnés .	<i>Les prises de vues ont été localisées sur la carte (icône de point de vue en violet) .</i>
La procédure aurait ainsi mérité d'inventorier et de cartographier les haies .	<i>Les haies bocagères ont été cartographiées sur la carte (trait en vert) .</i>
De façon plus anecdotique , suivant les pages , le petit patrimoine bâti est indiqué hors ou dans l'emprise du projet (avec mention d'une possible réutilisation des pierres) sans que l'intérêt et la	<i>La mise à jour de cette information a été faite . Le petit patrimoine se trouve bien dans le site du projet .</i>

possibilité de le conserver ou de le restaurer sur place ne soient étudiés . Le dossier devrait lever toute ambiguïté quant à sa localisation et son devenir .	
--	--

La C.D.P.E.N.A.F. avait émis un avis favorable et souhaité connaître les mesures compensatoires individuelles et collectives pour pallier la perte d'exploitation générée par le projet .

Un extrait de l'acte notarié justifiant les mesures compensatoires a été joint au dossier .

Observations du commissaire enquêteur sur les avis des PPA :

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Pays de La Loire a permis d'éclairer de nombreux points , soumis au porteur de projet et le tableau ci-dessus permet de lever le doute sur plusieurs interrogations , néanmoins des explications complémentaires auraient pu être fournies , notamment :

Bien que le site retenu ne soit pas dans un site Natura 2000 et ZNIEFF , il est à proximité immédiate avec des enjeux naturalistes et paysagers .

Les actions inscrites en matière de compensation sont bien timides et sans être chiffrées : (préservation des haies – remplacement des arbres détruits .)

La réponse apportée pour les conditions de desserte et de voirie , me laisse dubitatif , concernant les flux sortants , en période de pointe , où il faudra gérer la sortie du collège , des écoles , de la zone des minées , l accès aux salles .

Il y aura un surcroît de circulation sur un même rond – point .

Les équipements actuels paraissent insuffisants voire mettre en péril la sécurité des usagers aux heures de pointe .

La vigilance sera à accorder à l'évacuation des eaux pluviales ;

Actuellement le bassin de rétention ne peut absorber que les équipements en place .

Dix places de stationnement supplémentaires pour les bus (ramassage scolaire) seront nécessaires pour compléter le dispositif actuel .

trois interrogations majeures ont été transcrites dans l'avis par la MRAe :

Rendre le site court manteau préalablement choisi puis abandonné , inconstructible et de renvoyer toute modification des équilibres généraux du PLU à une éventuelle procédure de révision .

La MRAe , recommande que les éléments de projet relatifs aux circulations soient précisés avant l'enquête publique , tant pour permettre aux riverains de mesurer l'acceptabilité du projet que pour évaluer les aménagements connexes éventuellement rendus nécessaires .

La MRAe recommande de compléter le volet paysager avant l'enquête publique .

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Réponses ayant été apportées en complément sur le dossier initial :

A la première question il a été répondu que la commune souhaite avancer sur la définition d'un programme adapté lui permettant d'atteindre ses objectifs en matière de :
densité – mixité sociale – qualité des formes urbaines – valorisation des entrées de ville .
Par ailleurs elle souhaite étudier la faisabilité d'une opération de ce type à court manteau avant de procéder à tout ajustement du PLU
Sa décision est sans ambiguïté dans ce dossier :
l'emplacement réservé pour le collège , sera supprimé .

A la seconde question , il faudra des explications complémentaires concernant la sortie du site .

A la troisième question , un complément a été fait par le porteur de projet avant de soumettre au public l'enquête .

=====
Concernant le public la consultation du commissaire enquêteur lors des cinq permanences qui avaient été souhaitées par la mairie de Talmont Saint Hilaire s'est établie à 18 personnes qui voulaient se faire expliquer le dossier .

152 lettres ont été remises par les responsables de l'association : un collège pour tous à Talmont Saint Hilaire , réunissant 756 signatures à partir d'un texte intitulé :
Intérêt général de la réalisation d'un collège aux Ribandeaux sur la commune de Talmont Saint Hilaire ;

9 inscriptions ont été portées sur le registre et majoritairement en ma présence ;

Quelques éléments complémentaires par l'analyse ci-dessous (tableaux) permet de dégager une cohérence entre les éléments du dossier et la mobilisation du public .

RECAPITULATIF PETITION par communes : ANALYSE DES RESULTATS :

Sur les 757 noms , 756 ont été retenues (une signature manquante) .

Périmètre du collège :

	TALMONT	GROSBREUIL	POIROUX	St HILAIRE	St VINCENT	JARD	AVRILLE
SIGNATURES	586	24	32	8	11	20	16

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Périmètre rapproché du futur collège dans communautés de communes :

	LONGEVILLE	LE BERNARD	MOUTIERS	ST AVAUGOURD	ANGLES
SIGNATURES	1	4	1	1	1

Périmètre rapproché du futur collège hors communauté de communes :

	Ste FOY	OLONNE	CHATEAU	Les SABLES	HORS SECTEUR
SIGNATURES	12	9	7	2	21

ANALYSE DES RESULTATS :

Sur les 757 noms , 756 ont été retenues (une signature manquante) .

77 ,51 °/° émanent de TALMONT SAINT HILAIRE (554/723)

14,66 °/° émanent des communes intéressés par le projet dans le périmètre du collège (111/757)

07,83 °/° émanent de communes intéressées par le projet à proximité . (51/757) .

Un second tableau permet de mieux appréhender la cohérence des avis du public .

Si l'on compare les résultats du dossier d'enquête et les besoins exprimés par les courriers reçus :

	Talmont	Avrillé	Jard	Poiroux	longeville	St Hilaire	St Vincent
Scolarisés en collège extérieur	188	29	18	20	46	11	21
Enquête publique signatures	554	16	20	32	1	8	11

La commune de Grosbreuil , de proximité immédiate , pourrait rejoindre le collège de Talmont , c'est tout du moins le vœu exprimé par 23 signatures .

La carte ci-dessous permet de mieux situer la périphérie de la commune de Talmont .

Moutierrois Talmondais : une nouvelle Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017

D'ici la fin du mois de décembre, un arrêté préfectoral prononcera la fusion du Pays Moutierrois et du Talmondais. Il actera la naissance de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais.

Le 1^{er} janvier 2017, un nouveau conseil communautaire composé de 39 conseillers sera installé et élira son Président. En s'appuyant sur les 76 agents de ces deux structures, il agira désormais pour le compte de 20 communes et assurera les services à apporter aux habitants du territoire.



LIÉ • LE BERNARD • GROSBREUIL • JARD SUR MER • LONGEVILLE SUR MER • POIROUX • SAINT HILAIRE LA FORÊT • SAINT VINCENT SUR JARD • TALMONT SAINT HILAIRE



Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

La mobilisation du public pour l'intérêt général du projet : *opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux* a été relayée à l'unanimité par le conseil municipal , au travers de son bulletin d'informations 2017 par ce communiqué :

Toute l'équipe municipale reste mobilisée aux côtés de la population elle évoque l'urgence de la réalisation du collège pour :

- **des raisons de sécurité pour les enfants ;**
- **des raisons d'aménagement et d'équité entre les territoires ;**
- **des raisons de crédibilité de la parole donnée .**

Malgré toute cela , la seconde partie de l'objet de l'enquête : la mise en compatibilité du PLU, le public ne s'est pas prononcé , il a cependant reconnu l'amélioration de la qualité environnementale par une réduction de la pollution due à la réduction des transports.

Même si le dossier avait été abondé après l'avis de la MRAe des Pays de la Loire , il me reste trois interrogations que j'ai soumises à Monsieur le Maire lors de la notification des résultats de l'enquête (procès-verbal de synthèse) , pour avoir des certitudes :

Première question :

Le site du court manteau , préalablement choisi , puis abandonné , il est demandé de le rendre inconstructible et de renvoyer toutes modifications des équilibres généraux du PLU à une éventuelle procédure de révision .

Deuxième question :

Si l'accès au site des Ribandeaux ne cause pas de problèmes , la sortie paraît plus compliquée , compte tenu de l'affluence pendant un délai court (ramassage scolaire ...)

Troisième question :

sur le volet paysager .

Première question :

La commune mène actuellement une étude de programmation sur le secteur du court manteau afin de déterminer la faisabilité d'une opération à vocation d'habitat répondant aux enjeux de mixité sociale et générationnelle , de densité , de qualité architecturale , urbanistique et paysagère et de maîtrise et d'optimisation des extensions urbaines . La commune souhaite donc se donner le temps de la réflexion sur la définition et la faisabilité d'un programme adapté à ce secteur . Concernant cette enquête , il convient d'observer que la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet ne porte que sur le seul objet d'implantation d'un collège aux Ribandeaux . En outre l'emplacement initial réservé pour le collège au Cour Manteau est supprimé.

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Deuxième question :

Il convient d'observer qu'actuellement , lors des compétitions sportives ou des manifestations culturelles et rassemblements divers aux salles municipales des Ribandeaux les circulations se font sans difficultés majeures . Il apparaît effectivement opportun d'être vigilant quant à la sécurité des différents modes de transports et notamment des véhicules particuliers et des bus scolaires aux heures de sortie du collège . Si cela s'avérait nécessaire des aménagements spécifiques devraient être envisagés .

Troisième question :

Le dossier soumis à enquête publique a été complété à ce sujet . Il peut être précisé que les plantations existantes pourront être dans la mesure du possible conservées et que celles supprimées seront remplacées . Le bâtiment du collège sera conçu dans l'optique d'une relation harmonieuse avec son environnement immédiat ;

J'ai pu à l'analyse des réponses qui m'ont été faites (mémoire en réponse) mieux orienter et conforter mon avis à donner sur cette enquête .

Le mémoire en réponse fourni par Monsieur le maire le 28 février 2017, suite à mon interrogation dans le PV de synthèse notifié le 20 février 2017 .

Pour arriver à cette conclusion , j'ai analysé :

- le dossier qui a été complété après l'avis de la MRAe des Pays de la Loire , le rendant tout à fait exploitable par tous publics notamment au travers du résumé non technique , ainsi que les pièces jointes (avis PPA) ;

J'ai vérifié :

- la conformité de l'affichage à chaque permanence , et la publicité dans la presse .
- Tous moyens mis à la disposition des administrés (bulletins municipaux) .

j'ai retenu les éléments favorables développés par le porteur du projet , les PPA , et les avis formulés par le public :

- l'économie des espaces (agricoles) de 5,3 hectares 3 passage à 2 hectares pour la réalisation du collège ; (avis favorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels , agricoles et forestiers) ;
- utilisation à proximité des équipements sportifs existants (salle et terrains de sports) , limitant les transports dans la journée (coût – pollution) ;
- utilisation des parkings existants des salles municipales (250 places favorisant la rationalisation des espaces et l'imperméabilité) ;

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

- parcelles utilisées , propriété de la commune ;
- les réseaux sont existants : électricité – gaz – eau potable - téléphone (viabilisation facilitée , avec un moindre coût) ;
- proximité des écoles primaires au sein de la ZAC de la minée (regroupement des transports scolaires) ;
- développement de la ZAC de la minée en matière d'habitations (limitation des déplacements) ;
- proximité du centre ville ;
- compatibilité avec les documents cadres (Schéma régional de cohérence écologique – SDAGE – SAGE Auzance Vertonne , cours côtiers - loi littoral)
- l'avis favorable et unanime du conseil municipal de Talmont Saint Hilaire ;
- la diminution des distances de transport estimée à 45 % pour 333 élèves à ce jour .
- La construction à R+1 qui va dans le sens de la diminution de la consommation d'espaces , mais aussi limite les incidences sur le paysager (vue sur le château et l'église) ;
- Les résultats de l'enquête avec 756 avis favorables sur l'intérêt général du projet , 9 courriers annotations sur le registre confirmant cet avis , corroboré par la municipalité dans le bulletin municipal .
- La mise en place d'indicateurs et de modalités de suivi , sur les incidences à l'environnement .

J'ai retenu les éléments qui nécessitent des explications complémentaires ou des obligations à venir lors de la prochaine délibération sur le projet :

- une réflexion à mener sur le recueil des eaux pluviales , (mis en place d'un dispositif de rétention , infiltration , ainsi qu'un ouvrage de dé pollution des eaux pluviales) ;
- une attention particulière à la préservation de la faune et de la flore et bien que le site ne soit pas dans le périmètre de Natura 2000 il est à proximité immédiate ;
- une réflexion à mener sur la sortie du collège (si l'entrée ne cause pas de problèmes , la sortie peut être source d'embouteillages et mettre la sécurité des collégiens en danger)
- Une obligation de traiter les lisières paysagères et de conserver les éléments bocagers

et à défaut remplacer ce qui aura été arraché pour la construction ;

- dans l'immédiat supprimer l'emplacement réservé de court manteau , initialement prévu pour la construction du collège et le rendre inconstructible , sa destination future ne pouvant être définie , dans le cadre de cette enquête .
- Prévoir dix places de stationnements supplémentaires à l'existant pour les bus du ramassage scolaire .

L'aspect environnementale a donc été envisagé en cas de réalisation du collège .

L'aspect financier résultera de la décision du conseil départemental .

L'aspect social en cas de réalisation du projet de création de collège ne fera qu'apporter des éléments favorables au développement de la commune (emplois , consommation , développement de l'habitat.....)

AVIS du Commissaire – enquêteur :

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1-3 et suivants , R123-5 et suivants ; VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-54 et suivants ;

VU la loi n° 2000-1208 du 123 décembre 2000 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur , établie au titre de l'année 2016 ;

VU la décision de désignation E16000308/44 du 25/11/2016 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Nantes , de Gérard ROCHEREAU , commissaire enquêteur titulaire et de Claude GRELIER , commissaire enquêteur suppléant ;

VU l'arrêté n° SU 06/2016 de Monsieur le Maire de Talmont Saint Hilaire (Vendée) , prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux et sur la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet de collège .

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU le décret n° 2011-2018 du 21 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration , de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 , relative à la partie législative du livre 1^{er} du code de l'urbanisme ;

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

VU la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2012 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 , ayant engagé la procédure de mise en comptabilité du plan local d'urbanisme , par déclaration de projet d'aménagement de collège aux Ribandeaux ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique .

VU le procès verbal de synthèse notifié à Monsieur le maire le 20 février 2017 et le mémoire en réponse qui m'a été adressé le

VU l'avis délibéré n° 2016-2020 adopté lors de la séance du 21 septembre 2016 par la mission régionale d'autorité environnementale des pays de la Loire ;

VU l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels – agricoles et forestiers ;

VU l'avis du public joint au dossier au fur et à mesure des écrits et signatures ;

CONSIDERANT : que le public a largement participé à la consultation (*152 lettres réunissant 756 signatures , 9 inscriptions au registre et 18 personnes ayant demandé un entretien avec le commissaire – enquêteur*),notamment en se prononçant à l'unanimité favorablement à l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux et en évoquant une diminution des temps de transports et de durée ,entraînant une réduction de la pollution ;

CONSIDERANT : que la municipalité de Talmont Saint Hilaire à l'unanimité a approuvé le projet et a évoqué des raisons d'urgence et de sécurité pour les enfants ;

CONSIDERANT : que les formalités réglementaires ont été accomplies en terme d'affichage et de publicité et qu'il n'y a pas eu d'ambiguïté sur la qualité de l'information comme sur la compréhension du dossier revisité après l'avis de Mission Régionale de l'autorité environnementale ;

CONSIDERANT : que les réponses apportées suite au questionnaire du procès verbal de synthèse , sont satisfaisantes notamment le secteur du court Manteau précédemment en emplacement réservé , qui va être supprimé et les mesures environnementales prescrites prises en compte et la sécurité de la sortie ;

Décision n° E16000308/44 du 25 novembre 2016

Je donne donc un AVIS FAVORABLE à :

L'intérêt général de l'opération d'aménagement d'un collège aux Ribandeaux et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Talmont Saint Hilaire , par déclaration de projet de collège .

Modifications proposées :

- **La réduction de la zone Ai sur le périmètre du projet de collège et l'intégration de ce projet au sein de la zone UI (réservées aux équipements collectifs) attenante.**
- **La suppression de l'emplacement réservée n°23 défini pour la réalisation du collège au Court Manteau .**
- **L'ajustement du règlement de la zone UL afin de permettre la réalisation d'équipements scolaires .**
- **La modification de la carte du PADD pour tenir compte de ces projets .**
- **La modification de l'annexe relative au droit de préemption urbain .**

Fait et clos à Saint Jean de Monts , le 1 mars 2017

Gérard ROCHEREAU

Commissaire Enquêteur .

Nota : le procès verbal de synthèse (20 février 2017) et le mémoire en réponse sont dans le tableau des pièces jointes – 16 et 17 .)